Nations Unies A/76/6 (Sect. 17)

# Assemblée générale

Distr. générale
18 mars 2021
Français
Original : anglais

**Soixante-seizième session**
Points 140 et 141 de la liste préliminaire*

**Projet de budget-programme pour 2022**

**Planification des programmes**

# Projet de budget-programme pour 2022

## Titre IV
## Coopération internationale pour le développement

## Chapitre 17
## ONU-Femmes

**Programme 14**
**Égalité des sexes et autonomisation des femmes**

## Table des matières

*Page*

Avant-propos . . . . . 3

A. Projet de plan-programme pour 2022 et exécution du programme en 2020** . . . . . 4

B. Postes et autres objets de dépense proposés pour 2022*** . . . . . 29

Annexes

I. Organigramme et répartition des postes pour 2022 . . . . . 43

II. État récapitulatif de la suite donnée aux recommandations formulées par les organes de contrôle . . . . . 46

* A/76/50.

** Comme demandé au paragraphe 11 de la résolution 72/266 A, la partie consacrée au plan-programme et à l'exécution des programmes est soumise à l'Assemblée générale par l'intermédiaire du Comité du programme et de la coordination.

*** Comme demandé au paragraphe 11 de la résolution 72/266 A, la partie consacrée aux postes et aux objets de dépense autres que les postes est soumise à l'Assemblée générale par l'intermédiaire du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires.

21-03732 (F) 210421 270421

Merci de recycler

# Avant-propos

L'année 2022 sera l'occasion pour l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes) de tirer parti des enseignements issus de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) et des effets néfastes disproportionnés qu'elle a eue sur les femmes et les filles, et de continuer d'impulser le soutien en faveur de l'égalité des genres et de l'autonomisation des femmes et des filles, qui s'est manifesté lors de l'examen, après 25 ans, de la mise en œuvre de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing.

La pandémie de COVID-19 a obligé ONU-Femmes à s'adapter avec rapidité et efficience à l'évolution des besoins des États Membres et des bénéficiaires. Qu'il s'agisse d'élaborer une note de synthèse des Nations Unies sur l'impact de la COVID-19 sur les femmes, d'apporter un concours au Réseau interinstitutions pour les femmes et l'égalité des sexes pour produire des documents communs sur les effets différenciés de la pandémie ou de tirer la sonnette d'alarme sur les niveaux croissants de violence fondée sur le genre, nous n'avons cessé d'apprendre et d'œuvrer pour offrir les meilleurs résultats possibles aux personnes qui bénéficient de nos activités. Ces aménagements et adaptations ainsi que les enseignements que nous avons tirés seront intégrés à l'action que nous menons à l'appui des États Membres et dans l'intérêt des femmes et des filles. Nous continuerons également d'apporter notre concours à la mise en œuvre intégrale, effective et accélérée de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing, notamment grâce aux engagements audacieux pris lors du Forum Génération Égalité, afin d'accélérer le mouvement en faveur de l'égalité des genres et de l'autonomisation des femmes au cours des quatre prochaines années.

Le projet de plan-programme est formulé de manière à optimiser, dans toute la mesure du possible, la réalisation des objectifs arrêtés d'un commun accord et l'exécution de nos mandats. Il présente des exemples d'avancées et intègre de bonnes pratiques, notamment des mesures visant à faire en sorte qu'en 2022 ONU-Femmes continue d'obtenir des résultats portant sur l'ensemble de son mandat, qu'il s'agisse d'appui aux activités normatives, de coordination à l'échelle du système des Nations Unies ou d'activités opérationnelles, et d'apporter son concours à un relèvement inclusif qui renforcera la résilience à long terme et permettra aux femmes dans toute leur diversité de bénéficier de l'égalité des chances et des résultats.

La Secrétaire générale adjointe
et Directrice exécutive chargée d'ONU-Femmes
(*Signé*) Phumzile **Mlambo-Ngcuka**

# A. Projet de plan-programme pour 2022 et exécution du programme en 2020

## Orientations générales

### Mandats et considérations générales

17.1 L'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes) est chargée d'appuyer l'action menée pour parvenir à l'égalité des genres et autonomiser toutes les femmes et les filles de façon que ces dernières participent au développement durable, aux droits humains, à l'action humanitaire et à la paix et à la sécurité et en bénéficient. Son mandat découle des priorités arrêtées par l'Assemblée générale, le Conseil économique et social et le Conseil de sécurité dans des résolutions et décisions, dont la résolution 64/289 de l'Assemblée générale, par laquelle cette dernière a créé ONU-Femmes, qui constitue une entité composite assumant des fonctions de secrétariat, menant des activités opérationnelles aux niveaux national et régional, dirigeant et coordonnant les activités du système des Nations Unies en faveur de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes et promouvant le respect du principe de responsabilité dans ces domaines ; la résolution 70/1 sur le Programme de développement durable à l'horizon 2030, conformément à laquelle ONU-Femmes appuie la prise en compte des questions de genre dans la mise en œuvre du Programme 2030 ; la résolution 72/279 sur le repositionnement du système des Nations Unies pour le développement dans le cadre de l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies ; la résolution 75/233 sur l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies, dans laquelle l'Assemblée a demandé au système des Nations Unies pour le développement d'améliorer et d'accélérer la prise en compte des questions de genres, en mettant intégralement en œuvre le Plan d'action à l'échelle du système des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, élaboré sous la direction d'ONU-Femmes.

17.2 Le rôle et la capacité uniques que lui confère son mandat permet à ONU-Femmes : a) de soutenir le renforcement des normes et règles internationales ; b) de veiller à ce que l'ensemble du système des Nations Unies agisse de façon plus coordonnée, efficace, cohérente et en intégrant systématiquement les questions de genre pour tenir les engagements relatifs à l'égalité des genres et à l'autonomisation des femmes ; c) d'aider, dans le cadre de ses activités opérationnelles, les États Membres qui le demandent à transposer les normes et règles internationales dans leurs lois, politiques et plans de développement. Le mandat de l'Entité lui permet également de concourir au soutien à apporter à l'élaboration de normes et règles internationales grâce à l'expérience qu'elle a au niveau des pays. ONU-Femmes joue un rôle essentiel en soutenant la mobilisation de la société civile, du secteur privé et d'autres acteurs concernés, à tous les niveaux, en faveur de la mise en œuvre de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing et d'une mise en œuvre du Programme 2030 qui tienne compte des questions de genre.

### Stratégie et facteurs externes pour 2022

17.3 Dans le cadre de ses activités, ONU-Femmes se réfère à son plan stratégique, lequel présente les orientations, objectifs et approches stratégiques qu'elle a retenus pour soutenir les efforts visant à parvenir à l'égalité des sexes et à autonomiser toutes les femmes et les filles d'ici à 2030.

17.4 Ainsi, ONU-Femmes a adopté une stratégie qui s'appuie sur les résultats obtenus en 2020 et qui consiste à mettre à profit, de manière intégrée et synergique, sa fonction d'appui aux activités normatives ainsi que les activités de coordination et les activités opérationnelles prescrites dans la résolution qui l'a créée, activités qu'elle mène à l'échelle du système des Nations Unies afin d'obtenir des résultats porteurs de changement. Depuis sa création, ONU-Femmes articule son action autour des cinq domaines thématiques suivants : a) un ensemble complet et dynamique de normes, de politiques et de règles internationales sur l'égalité des genres et l'autonomisation de toutes les

femmes et filles est renforcé et mis en œuvre ; b) les femmes sont à la tête de systèmes de gouvernance, participent à ces systèmes et en bénéficient sur un pied d'égalité avec les hommes ; c) les femmes jouissent d'une sécurité du revenu, d'un travail décent et d'une autonomie économique ; d) toutes les femmes et filles vivent une vie exempte de toute forme de violence ; e) les femmes et les filles contribuent à l'instauration d'une paix durable et à l'amélioration de la résilience et jouent un rôle plus important dans ce domaine, et bénéficient de l'action humanitaire et de la prévention des catastrophes naturelles et des conflits à égalité avec les hommes. Ces domaines thématiques sont en train d'être revus dans le cadre de l'élaboration du plan stratégique d'ONU-Femmes pour 2022-2025, lequel devrait obtenir l'aval du Conseil d'administration en septembre 2021.

17.5 ONU-Femmes constitue un pôle de connaissances qui contribue à l'analyse des questions de genre et à la prise en compte systématique de ces questions, en faisant des travaux de recherche et des analyses de données qui permettent d'éclairer les politiques, stratégies et autres formes d'intervention et en fournissant un appui fonctionnel et technique aux États Membres qui en font la demande afin de les aider à prendre systématiquement en compte les questions de genre dans les normes et règles intergouvernementales. Elle aide les États Membres qui en font la demande à honorer les engagements qu'ils ont pris en faveur de l'égalité des genres et de l'autonomisation des femmes et des filles dans le cadre d'activités opérationnelles. À la demande des États Membres intéressés, selon qu'il convient, elle travaille en partenariat avec divers acteurs et soutient la société civile, le secteur privé et d'autres parties prenantes dans leurs efforts visant à accélérer la réalisation de l'égalité des genres et de l'autonomisation des femmes et des filles.

17.6 ONU-Femmes continue d'apporter des changements à sa structure régionale, en consultation avec son Conseil d'administration, pour donner suite au repositionnement du système des Nations Unies pour le développement, en tirant parti de son rôle de direction et de coordination des activités du système des Nations Unies en faveur de l'égalité des genres et de l'autonomisation des femmes au niveau des pays, sous la direction générale du coordonnateur résident ou de la coordonnatrice résidente, et de son rôle visant à promouvoir le respect du principe de responsabilité en la matière. L'Entité a revu ses procédures afin de mieux soutenir ses bureaux nationaux, d'en améliorer l'efficience et l'efficacité et de faire en sorte que leurs activités aient plus d'impact. Afin de mieux cibler son action et d'en améliorer la qualité, ONU-Femmes a mis au point des outils de gestion de la performance institutionnelle, qui sont utilisés pour suivre et gérer de manière cohérente la performance dans l'ensemble de l'Entité.

17.7 En ce qui concerne la coordination et la coopération avec d'autres entités, ONU-Femmes dirige et coordonne les activités des coordonnateurs pour les questions de genre dans l'ensemble du système des Nations Unies afin de favoriser une intégration systématique et cohérente des questions de genre, notamment au moyen de la mise en service de la feuille de résultats des équipes de pays relative au Plan d'action à l'échelle du système des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'avancement des femmes. Dans l'optique de mieux travailler ensemble, ONU-Femmes établit des partenariats stratégiques avec des entités des Nations Unies qui ont pour intérêt commun d'apporter collectivement un appui aux pays sur les questions d'égalité des genres, l'objectif étant d'obtenir, de manière coordonnée et cohérente, des résultats en faveur des femmes et des filles. ONU-Femmes se coordonne avec le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) et le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) en vue de l'élaboration de son plan stratégique, afin de renforcer la collaboration avec ces entités et la cohérence des actions menées, ainsi que de mieux aider les pays à parvenir à un développement durable. Elle collabore par ailleurs avec le Groupe d'experts des Nations Unies et de l'extérieur chargé des indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable en apportant à l'élaboration, au contrôle et au suivi des méthodes un point de vue qui tienne compte des questions de genre, ainsi qu'au renforcement des capacités. Elle collabore en outre avec les départements et bureaux du Secrétariat, notamment sur les questions relatives aux femmes et à la paix et à la sécurité, aux violences sexuelles commises en période de conflit, à la prise en compte des questions de genre dans les opérations de maintien de la paix et à la parité femmes-hommes.

17.8 Dans les pays où elle est présente, ONU-Femmes contribue à ce que l'égalité des genres soit prise en compte dans le cadre des programmes menés par l'équipe de pays des Nations Unies, notamment le lancement du plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable, les initiatives conjointes, les campagnes collectives et la coordination des activités, l'objectif étant d'assurer une approche cohérente des activités menées à l'échelle du système. ONU-Femmes préside ou copréside les groupes thématiques sur l'égalité des genres des équipes de pays des Nations Unies et leur fournit un encadrement technique aux fins de l'établissement de leur feuille de résultats relative au Plan d'action à l'échelle du système des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'avancement des femmes et de la mise en place d'un système de classement des activités par degré de contribution à la promotion de l'égalité des genres.

17.9 En ce qui concerne les facteurs externes, les hypothèses ci-après ont été retenues lors de l'établissement du plan d'ensemble pour 2022 :

a) ONU-Femmes continue de recevoir des contributions volontaires, qui représentent environ 98 % de ses ressources ;

b) Les États Membres s'engagent à promouvoir l'égalité des genres et l'autonomisation des femmes et des filles, notamment en parvenant à un consensus sur la question dans le cadre des réunions intergouvernementales ;

c) Les États Membres sont déterminés à adopter et à mettre en œuvre des lois, des politiques et des stratégies et à instaurer et à maintenir un environnement propice au bon déroulement des travaux que mènent la société civile et les organisations de femmes pour promouvoir l'égalité des genres et l'autonomisation des femmes et des filles.

17.10 En ce qui concerne la pandémie de COVID-19, le projet de plan-programme repose sur l'hypothèse qu'il sera possible de livrer les produits et de mener à bien les activités qui sont proposés pour 2022. Toutefois, si la pandémie devait continuer d'entraver l'exécution des produits et des activités prévus, il faudrait procéder à des aménagements en 2022, sans pour autant perdre de vue les objectifs d'ensemble, les stratégies et les mandats. Il sera alors fait part de ces aménagements au moment où il sera rendu compte de l'exécution du programme.

17.11 ONU-Femmes prend en compte les questions de genre dans ses activités opérationnelles, ses produits et ses résultats, selon ce que prévoit son mandat. Appuyer la prise en compte de ces questions à l'échelle du système des Nations Unies fait également partie intégrante de sa stratégie de programme.

17.12 Conformément à la Stratégie des Nations Unies pour l'inclusion du handicap et à la stratégie mondiale d'ONU-Femmes sur l'inclusion du handicap, l'Entité continuera d'accélérer l'intégration effective de la question du handicap, notamment au moyen de mesures d'atténuation visant à remédier aux obstacles tout en faisant de l'inclusion des personnes handicapées une réalité.

## Exécution du programme en 2020

### Conséquences de la COVID-19 sur l'exécution du programme en 2020

17.13 En 2020, la pandémie a entravé l'exécution des produits et des activités prévus pour ONU-Femmes. L'ampleur de la soixante-quatrième session de la Commission de la condition de la femme a été considérablement réduite : cette session s'est déroulée sans représentation des capitales ni de la société civile alors que d'habitude plus de 140 ministres y participent avec leurs délégations ainsi que d'autres délégations nationales. ONU-Femmes s'est alors rapidement tournée vers d'autres formes de réunion et de consultation, utilisant des plateformes de réunions en ligne. Le changement d'approche s'agissant des produits et activités planifiés a également eu une incidence sur les résultats escomptés pour 2020, comme décrit dans la partie sur l'exécution des programmes consacrée aux sous-programmes 1 et 2.

17.14 Pour aider les États Membres à faire face aux problèmes liés à la pandémie, on a apporté des aménagements à certains produits et activités et on a retenu de nouveaux produits et activités, qui

concourent aux objectifs des sous-programmes. Il s'est agi notamment de diriger l'établissement d'une note de synthèse portant sur l'impact de la COVID-19 sur les femmes, l'objectif étant de montrer que les progrès limités accomplis en matière d'égalité des sexes et de droits des femmes risquaient d'être réduits à néant du fait de la pandémie et de proposer des stratégies aux pays et aux entités du système des Nations Unies pour y réagir en conséquence. ONU-Femmes a également soutenu la coordination de l'action des Nations Unies pendant la crise. Par exemple, sous la direction d'ONU-Femmes, le Réseau interinstitutions pour les femmes et l'égalité des sexes a produit un recueil comportant en tout 32 notes d'information orientées vers l'action relayant les messages d'entités du système des Nations Unies et les efforts divers déployés par elles pendant la pandémie pour que les questions de genre soient prises en compte. Le Réseau a également produit un ensemble coordonné de messages communs alignés sur les cinq idées maîtresses du Cadre des Nations Unies pour la réponse socioéconomique immédiate à la COVID-19, ainsi qu'une liste de contrôle en vue de l'intégration des considérations d'égalité des genres dans la mise en œuvre du Cadre. ONU-Femmes a en outre apporté un concours aux États Membres et à d'autres parties prenantes dans le cadre des mesures prises pour lutter contre la COVID-19, au moyen d'activités de conseil, de sensibilisation et de plaidoyer et d'autres supports de connaissance ou services de partage du savoir. Des exemples de ces nouvelles activités sont présentés au titre des sous-programmes 1 et 2.

17.15 Sachant qu'il faut privilégier l'amélioration continue et répondre à l'évolution des besoins des États Membres, l'Entité tirera parti de manière systématique des enseignements et des meilleures pratiques concernant les aménagements apportés au programme en raison de la pandémie. Parmi les exemples d'enseignements tirés, on continuera de tenir des réunions virtuelles afin d'améliorer la participation de la société civile, notamment celle de représentants d'organisations de la société civile qui, autrement, ne seraient pas en mesure de prendre part aux réunions qui se tiennent au Siège de l'ONU, faute de financement ou en raison de possibilités de voyage limitées. Pour ce qui est de la planification, on tirera parti à l'avenir de modalités hybrides afin d'élargir la participation à des manifestations tout en maintenant les fonctions de réunion essentielles à l'efficacité des négociations. ONU-Femmes est déterminée à faire en sorte que le relèvement de la COVID-19 soit inclusif. Investir dans l'inclusion, notamment l'égalité des genres et l'autonomisation de toutes les femmes et les filles, cela signifie prendre des mesures pour lutter contre l'impact que la pandémie a sur l'emploi des femmes, leur santé, la prestation non rémunérée de soins dans le milieu de vie et la violence à l'égard des femmes et des filles, ce qui est essentiel pour renforcer la résilience à long terme et reconstruire en mieux. Permettre aux femmes, aux personnes en situation de handicap et aux membres d'autres groupes exclus de jouer un rôle égal dans l'économie est essentiel au relèvement de la COVID-19 et à la réalisation de l'égalité des genres et de l'autonomisation des femmes.

## Textes des organes délibérants définissant les mandats

17.16 On trouvera ci-après la liste des mandats définis pour le programme.

*Résolutions de l'Assemblée générale*

| | | | |
|---|---|---|---|
| 34/180 | Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes | 54/134 | Journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes |
| 50/42 | Quatrième Conférence mondiale sur les femmes | S-23/2 | Déclaration politique |
| 50/203 | Suite donnée à la quatrième Conférence mondiale sur les femmes et application intégrale de la Déclaration de Beijing et du Programme d'action | S-23/3 | Nouvelles mesures et initiatives pour la mise en œuvre de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing |
| 54/4 | Protocole facultatif à la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes | 62/136 | Amélioration de la condition de la femme en milieu rural |
| | | 64/289 | Cohérence du système des Nations Unies |
| | | 66/130 | Participation des femmes à la vie politique |

69/313 Programme d'action d'Addis-Abeba issu de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement

70/1 Transformer notre monde : le Programme de développement durable à l'horizon 2030

71/243 Examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies

72/279 Repositionnement du système des Nations Unies pour le développement dans le cadre de l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies

73/146 Traite des femmes et des filles

73/148 Intensification de l'action menée pour prévenir et éliminer toutes les formes de violence à l'égard des femmes et des filles : harcèlement sexuel

73/149 Intensification de l'action mondiale visant à éliminer les mutilations génitales féminines

74/126 Amélioration du sort des femmes et des filles en milieu rural

74/127 Violence à l'égard des travailleuses migrantes

74/128 Suite donnée à la quatrième Conférence mondiale sur les femmes et application intégrale de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing et des textes issus de la vingt-troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale

74/235 Participation des femmes au développement

75/158 Traite des femmes et des filles

75/160 Intensification de l'action mondiale visant à éliminer les mutilations génitales féminines

75/161 Intensification de l'action menée pour prévenir et éliminer toutes les formes de violence à l'égard des femmes et des filles

75/233 Examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies

*Résolutions et décisions du Conseil économique et social*

76 (V) Communications relatives à la condition de la femme

304 (XI) Rapport de la Commission de la condition de la femme (quatrième session)

1992/19 Communications relatives à la condition de la femme

1996/6 Suite donnée à la quatrième Conférence mondiale sur les femmes

1996/31 Relations aux fins de consultations entre l'Organisation des Nations Unies et les organisations non gouvernementales

1999/257 Renforcement de la capacité de la Commission de la condition de la femme de continuer de mener à bien son mandat

2005/232 Déclaration de la Commission de la condition de la femme à l'occasion du dixième anniversaire de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes

2009/16 Groupe de travail de la Commission de la condition de la femme chargé des communications relatives à la condition de la femme

2015/6 Organisation future des travaux et méthodes de travail de la Commission de la condition de la femme

2019/2 Prise en compte de la problématique femmes-hommes dans l'ensemble des politiques et programmes du système des Nations Unies

2020/9 Prise en compte des questions de genre dans l'ensemble des politiques et programmes du système des Nations Unies

*Conclusions concertées et déclarations ministérielles du Conseil économique et social*

2020/9 Prise en compte des questions de genre dans l'ensemble des politiques et programmes du système des Nations Unies

2020/15 Programme de travail pluriannuel de la Commission de la condition de la femme

*Résolutions du Conseil de sécurité*

1325 (2000), 1820 (2008), 1888 (2009), 1889 (2009), 1960 (2010), 2106 (2013), 2122 (2013), 2242 (2015), 2467 (2019), 2493 (2019)

*Conclusions concertées de la Commission de la condition de la femme*

| | |
|---|---|
| 1996 | Réalisation des objectifs stratégiques et mesures à prendre dans les domaines critiques : pauvreté |
| 1996 | Les femmes et les médias |
| 1996 | La garde des enfants et autres personnes à charge, y compris le partage des tâches et des responsabilités familiales |
| 1997 | Les femmes et l'environnement |
| 1997 | L'accès des femmes au pouvoir et leur participation à la prise de décisions |
| 1997 | Les femmes et l'environnement |
| 1997 | L'éducation et la formation des femmes |
| 1998 | La violence à l'égard des femmes |
| 1998 | Les femmes et les conflits armés |
| 1998 | Les droits fondamentaux des femmes |
| 1998 | Filles et petites filles |
| 1999 | Les femmes et la santé |
| 1999 | Mécanismes institutionnels de promotion des femmes |
| 2001 | Les femmes, les filles et le virus de l'immunodéficience humaine/syndrome d'immunodéficience acquise |
| 2001 | La situation des femmes et toutes les formes de discrimination, en particulier le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance qui y est associée |
| 2002 | L'élimination de la pauvreté à l'heure de la mondialisation, notamment grâce au renforcement du pouvoir des femmes tout au long de leur vie |
| 2002 | Gestion de l'environnement et atténuation des catastrophes naturelles |
| 2003 | La participation et l'accès des femmes aux médias et aux technologies de l'information et de la communication, leur influence sur la promotion de la femme et le renforcement du pouvoir d'action des femmes et leur utilisation à cette fin |
| 2004 | Le rôle des hommes et des garçons dans l'égalité entre les sexes |
| 2004 | L'égalité de participation des femmes à la prévention, à la gestion et à la résolution des conflits et à la consolidation de la paix après les conflits |
| 2005 | Déclaration politique adoptée à l'occasion du dixième anniversaire de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes |
| 2006 | Renforcement de la participation des femmes au développement : instauration d'un environnement propice à l'égalité des sexes et à la promotion de la femme, notamment dans les domaines de l'éducation, de la santé et du travail |
| 2006 | Participation des femmes et des hommes, sur un pied d'égalité, à tous les niveaux de la prise de décisions |
| 2007 | Élimination de toutes les formes de discrimination et de violence à l'égard des petites filles |
| 2008 | Financement de la promotion de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes |
| 2009 | Partage, dans des conditions d'égalité, des responsabilités entre les femmes et les hommes, en particulier des soins dispensés dans le contexte du VIH/sida |
| 2011 | Accès et participation des femmes et des filles à l'éducation, à la formation et à la science et à la technologie, y compris pour la promotion de l'égalité d'accès au plein emploi et à un travail décent |
| 2013 | L'élimination et la prévention de toutes les formes de violence à l'égard des femmes et des filles |
| 2014 | Difficultés rencontrées et résultats obtenus dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement en faveur des femmes et des filles |
| 2015 | Déclaration politique adoptée à l'occasion du vingtième anniversaire de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes |
| 2016 | L'autonomisation des femmes et son lien avec le développement durable |
| 2017 | Autonomisation économique des femmes dans un monde du travail en pleine évolution |
| 2018 | Problèmes à régler et possibilités à exploiter pour parvenir à l'égalité des sexes et à l'autonomisation des femmes et des filles en milieu rural |
| 2018 | Les systèmes de protection sociale, l'accès aux services publics et les infrastructures durables au service de l'égalité entre les genres et de l'autonomisation des femmes et des filles |
| 2020 | Déclaration politique adoptée à l'occasion du vingt-cinquième anniversaire de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes |
| 2021 | Participation pleine et effective des femmes à la prise de décisions dans la sphère publique et élimination de la violence, en vue d'atteindre l'égalité des sexes et l'autonomisation de toutes les femmes et de toutes les filles |

## Produits

17.17 On trouvera dans le tableau 17.1 les produits de portée générale retenus pour la période 2020-2022, classés par catégorie et sous-catégorie.

Tableau 17.1
**Produits de portée générale retenus pour la période 2020-2022, par catégorie et sous-catégorie**

| *Catégorie et sous-catégorie* | *Produits prévus : 2020* | *Produits livrés : 2020* | *Produits prévus : 2021* | *Produits prévus : 2022* |
|---|---|---|---|---|
| **A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts** | | | | |
| **Documentation destinée aux organes délibérants** (nombre de documents) | **1** | **1** | **3** | **1** |
| 1. Rapport annuel de la Secrétaire générale adjointe et Directrice exécutive chargée de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes | 1 | 1 | 1 | 1 |
| 2. Prévisions budgétaires intégrées biennales d'ONU-Femmes | – | – | 1 | – |
| 3. Plan stratégique 2022-2025 | – | – | 1 | – |
| **Services fonctionnels pour les réunions** (nombre de réunions de trois heures) | **3** | **3** | **3** | **3** |
| 4. Séances de la Cinquième Commission | 1 | 1 | 1 | 1 |
| 5. Séances du Comité du programme et de la coordination | 1 | 1 | 1 | 1 |
| 6. Séances du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires | 1 | 1 | 1 | 1 |

## Activités d'évaluation

17.18 Les auto-évaluations qui ont été menées à bien en 2020 et dont la liste est donnée ci-après ont orienté l'établissement du plan-programme pour 2022 :

a) une auto-évaluation institutionnelle des initiatives programmatiques phares d'ONU-Femmes et des priorités thématiques du plan stratégique 2018-2021 ;

b) une auto-évaluation institutionnelle de l'appui apporté par ONU-Femmes aux plans d'action nationaux pour les femmes et la paix et la sécurité pour la période 2015-2019 ;

c) vingt-neuf auto-évaluations décentralisées, dont sept évaluations de portefeuilles-pays et trois auto-évaluations au niveau régional.

17.19 Il a été tenu compte des conclusions des évaluations mentionnées plus haut au moment de l'établissement du plan-programme pour 2022. Il s'agit notamment d'affiner les instruments de programmation d'ONU-Femmes et les dispositifs connexes de contrôle et d'application du principe de responsabilité ; de donner suite à la demande qui est faite à ONU-Femmes d'accroître l'appui qu'elle apporte aux plans d'action nationaux et à leur mise en œuvre ; de mieux cibler les programmes et de s'occuper des questions transversales qui relèvent pleinement des mandats d'ONU-Femmes et contribuent à l'impact et à l'efficacité des programmes, l'objectif étant d'obtenir des résultats de qualité à grande échelle ; de faire en sorte que les questions de genre soient intégrées dans les programmes et l'action d'ONU-Femmes à l'échelle du système s'agissant des activités liées à la COVID-19. En outre, les enseignements tirés de ces évaluations seront utilisés pour développer une approche intégrée pour les domaines clés, assortie d'une stratégie cohérente, permettant une remontée systématique de l'information et un partage du savoir, comme le montre le plan stratégique d'ONU-Femmes.

17.20 Il est prévu de procéder aux auto-évaluations ci-après en 2022 :

a) une auto-évaluation institutionnelle de l'action d'ONU-Femmes dans le domaine des changements climatiques ;

b) une auto-évaluation de la fonction de plaidoyer d'ONU-Femmes ;

c) des auto-évaluations supplémentaires qui seront programmées en fonction du plan d'évaluation institutionnel pour la période 2022-2025, qui devrait être élaboré et approuvé à la fin de 2021 ;

d) environ 10 portefeuilles-pays et auto-évaluations régionales ;

e) des auto-évaluations décentralisées fondées sur les paramètres définis dans la politique d'évaluation d'ONU-Femmes, qui seront planifiées et effectuées en 2022 par les services chargés des programmes.

# Programme de travail

## Sous-programme 1
## Appui aux mécanismes intergouvernementaux, coordination et partenariats stratégiques

### Objectif

17.21 L'objectif auquel le sous-programme contribue est de progresser dans la réalisation de l'égalité des sexes et dans l'autonomisation de toutes les femmes et les filles et de permettre à celles-ci de jouir pleinement de leurs droits humains.

### Stratégie

17.22 Pour contribuer à la réalisation de l'objectif, le sous-programme sera axé sur trois principaux domaines d'activités : l'appui aux processus normatifs des mécanismes intergouvernementaux, la coordination à l'échelle du système des Nations Unies et les partenariats stratégiques.

17.23 Dans le cadre du sous-programme, on appuiera les processus normatifs des mécanismes intergouvernementaux, en particulier ceux de la Commission de la condition de la femme, en facilitant l'échange de bonnes pratiques et d'enseignements tirés de l'expérience entre les gouvernements et d'autres parties prenantes. Pour ce faire, on organisera des réunions et, si la demande en est faite, on apportera un appui fonctionnel en publiant des rapports et en présentant des analyses et des possibilités d'action qui faciliteront les discussions sur des questions clés concernant l'égalité des genres.

17.24 Dans le cadre du sous-programme, on continuera de diriger, de coordonner et de promouvoir l'application du principe de responsabilité dans le système des Nations Unies en matière d'égalité des genres, d'autonomisation des femmes et de prise en compte des questions de genre. Pour ce faire, on donnera des conseils éclairés, on mènera des activités de sensibilisation, on suivra les progrès accomplis dans l'élaboration d'outils et d'orientations et on donnera aux entités concernées des Nations Unies et aux fonctionnaires des moyens de renforcer leurs capacités. On mènera également, à l'échelle du système, des activités visant à améliorer la condition des femmes et la parité des sexes.

17.25 On établira des partenariats stratégiques en menant des campagnes de communication et en encourageant les acteurs de la société civile et d'autres parties prenantes à participer aux activités intergouvernementales. Pour ce faire, on diffusera des informations, on réunira les parties prenantes afin qu'elles mettent en commun les enseignements tirés de l'expérience et recommandent des mesures et on financera la participation à des activités de développement des compétences et de constitution d'alliances.

17.26 Dans le cadre du sous-programme, on aidera ainsi les États Membres à prendre des mesures pour atteindre l'objectif de développement durable nº 5 et à prendre systématiquement en compte les questions de genre dans le cadre de la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030.

17.27 Le travail qui sera ainsi effectué devrait avoir le résultat suivant :

a) Un cadre normatif mondial renforcé et une meilleure prise en compte des questions de genre dans les réalisations des mécanismes intergouvernementaux ;

b) Un environnement de travail favorisant l'accélération de la prise en compte des questions de genre et la réalisation des objectifs fixés dans la stratégie du Secrétaire général sur la parité des sexes applicable à l'ensemble du système des Nations Unies d'ici à 2028 ;

c) Une plus grande coopération entre les parties prenantes et les gouvernements, plus de possibilités pour les parties prenantes de faire part des enseignements qu'elles ont tirés de leur expérience et des bonnes pratiques qu'elles suivent dans le cadre d'activités intergouvernementales et un nombre croissant de ressources disponibles pour les travaux sur l'égalité des genres et l'autonomisation des femmes.

## Exécution du programme en 2020

17.28 On trouvera dans cette partie relative à l'exécution du programme en 2020 des informations sur un résultat qui a dû être ajouté en 2020 et sur les résultats 1 et 2.

### Préserver les possibilités de participation de la société civile grâce à des plateformes virtuelles

17.29 La participation active des organisations non gouvernementales dotées du statut consultatif auprès du Conseil économique et social est un élément central des travaux de la Commission de la condition de la femme. Dans le cadre de son mandat, le sous-programme facilite la participation aux sessions annuelles de la Commission de représentantes et représentants de la société civile issus des organisations accréditées par le Conseil économique et social. Ces représentantes et représentants participent en nombre aux sessions de la Commission, lors desquelles ils partagent leur expérience, expriment ce qu'ils attendent des sessions, à savoir qu'elles aient pour effet d'accélérer les progrès vers la réalisation de l'égalité des sexes et l'autonomisation de toutes les femmes et les filles, et participent aux manifestations parallèles. De plus, les organisations non gouvernementales rencontrent le Secrétaire général et d'autres hauts fonctionnaires de l'Organisation des Nations Unies pour échanger sur les progrès réalisés et les préoccupations nouvelles et émergentes.

17.30 Dans le cadre du sous-programme, on a facilité ces interactions en fournissant un soutien logistique et technique, en mettant en commun les renseignements et en informant les représentantes et représentants. Compte tenu de la pandémie de COVID-19 et de la décision de réduire l'ampleur de la soixante-quatrième session de la Commission, au début du mois de mars 2020, on a rapidement informé les représentantes et représentants des organisations non gouvernementales de l'évolution de la situation et entrepris de leur donner les moyens virtuels de faire part de leurs points de vue et de leurs attentes tout au long de l'année 2020, année décisive qui a marqué le vingt-cinquième anniversaire de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes et de l'adoption de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing, et ce malgré les restrictions liées à la pandémie de COVID-19, qui ont empêché les membres de la société civile de participer en personne à la session. On a aidé le Président de l'Assemblée générale à organiser sur une plateforme virtuelle la concertation multipartite qui devait avoir lieu avant la réunion de haut niveau de l'Assemblée consacrée au vingt-cinquième anniversaire de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes. On a fait en sorte que les représentantes et représentants des organisations non gouvernementales dotées du statut consultatif auprès du Conseil économique et social soient informés et puissent s'enregistrer, et c'est ainsi que plus de 4 400 commentaires ont été publiés dans l'espace de conversation de la plateforme virtuelle, ce qui a contribué à rendre la concertation vraiment interactive. De plus, quelque 25 représentantes et représentants ont fait des interventions, et le résumé de la concertation établi par

le Président de l'Assemblée générale a notablement contribué à l'examen après 25 ans de la mise en œuvre de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing, grâce à la tenue de la réunion virtuelle.

17.31 Conformément à la stratégie adoptée dans le cadre du sous-programme, qui consiste à encourager les acteurs de la société civile et d'autres parties prenantes à participer aux activités intergouvernementales, plusieurs réunions-débats virtuelles ont également été organisées au niveau mondial, notamment avec le Secrétaire général, la Directrice exécutive et de hauts responsables d'ONU-Femmes, et ont ainsi contribué à l'objectif du sous-programme en donnant aux membres de la société civile la possibilité de mettre en commun les enseignements à retenir et de recommander des mesures à prendre pour parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles. Ces réunions virtuelles ont également été l'occasion d'examiner l'impact disproportionné qu'a eu la pandémie sur les femmes et les filles et la mise en œuvre du Programme d'action, les conséquences néfastes de la crise sanitaire sur la capacité d'agir de la société civile et sur les sources de financement et l'environnement qui lui permettent de le faire, et les mesures qui pourraient être prises par différents acteurs, y compris les États Membres et les entités du système des Nations Unies, pour lutter contre les tendances négatives qui se font jour.

*Progrès accomplis dans la réalisation de l'objectif et mesure des résultats*

17.32 Le travail effectué a contribué à la réalisation de l'objectif, comme le montre le fait que 1 800 représentantes et représentants, issus de toutes les régions et de diverses organisations de la société civile, ont participé à la concertation multipartite, et qu'un total combiné de 700 représentantes et représentants ont participé aux réunions-débats virtuelles. Il a facilité la coopération entre les parties prenantes et les gouvernements et donné aux parties prenantes la possibilité de présenter les enseignements tirés de l'expérience et leurs bonnes pratiques dans le cadre d'activités intergouvernementales.

17.33 En outre, le travail susmentionné a également contribué à la réalisation de l'objectif, comme le montre le fait qu'un résumé de la concertation multipartite, qui a permis de recueillir largement les vues de la société civile, a été communiqué aux États Membres avant la réunion de haut niveau sur le vingt-cinquième anniversaire de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes (voir tableau 17.2).

Tableau 17.2
**Mesure des résultats**

| *2018 (résultat effectif)* | *2019 (résultat effectif)* | *2020 (résultat effectif)* |
|---|---|---|
| – | – | 1 800 représentantes et représentants, issus de toutes les régions et de diverses organisations de la société civile, ont participé à la concertation multipartite, et un total combiné de 700 représentantes et représentants ont participé aux réunions-débats virtuelles.<br><br>Avant la réunion de haut niveau sur le vingt-cinquième anniversaire de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes, les États Membres ont reçu un résumé de la concertation multipartite, qui a permis de recueillir largement les vues de la société civile afin d'éclairer les travaux des mécanismes intergouvernementaux. |

## Résultats escomptés pour 2022

17.34 Les résultats escomptés pour 2022 comprennent les résultats 1 et 2, qui s'inscrivent dans le prolongement de ceux qui étaient présentés dans les projets de plan-programme antérieurs et pour lesquels il est rendu compte de ce qui a été fait en 2020 et de ce qu'il est envisagé de faire en 2022. Le résultat 3 est nouveau.

### Résultat 1 : au-delà de l'action, l'obligation de rendre compte des résultats obtenus[1]

#### Exécution du programme en 2020

17.35 Pour atteindre l'objectif consistant à renforcer l'obligation de rendre compte des résultats obtenus en matière d'égalité des genres et d'autonomisation des femmes, le sous-programme a continué d'aider les entités des Nations Unies à intégrer les questions de genre dans leurs activités, leurs plans et leurs résultats, notamment en menant un travail constant de sensibilisation, en apportant un appui technique, en mettant en œuvre le Plan d'action à l'échelle du système des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'avancement des femmes ainsi que les indicateurs de résultats des équipes de pays des Nations Unies en matière d'égalité des sexes et d'autonomisation des femmes et en établissant des rapports à ce sujet. Il a également fourni une plateforme en ligne de gestion des connaissances et de diffusion de l'information pour faciliter la communication des résultats obtenus dans ce domaine. En outre, il a organisé des ateliers de renforcement des capacités et de mise en commun des connaissances à l'intention des coordonnateurs et coordonnatrices pour les questions de genre et des responsables fonctionnels du Plan d'action et a mis en place un service d'assistance chargé de fournir des conseils et un soutien.

17.36 Grâce au travail effectué, 75 % des entités des Nations Unies ont mis en place un suivi rigoureux des résultats obtenus en rapport avec les questions de genre et ont satisfait ou dépassé les exigences associées à l'indicateur de performance 1 du Plan d'action, ce qui signifie qu'elles ont inclus un résultat de haut niveau concernant l'égalité des genres dans leur principal document de planification stratégique ou qu'elles sont sur le point d'y parvenir. Ce résultat a permis de faire mieux que la cible fixée dans le projet de budget-programme pour 2020, selon laquelle au moins la moitié des entités du système des Nations Unies devaient avoir mis en place un suivi rigoureux des résultats en rapport avec les questions de genre.

#### Projet de plan-programme pour 2022

17.37 Dans le cadre du sous-programme et conformément au mandat fixé, on poursuivra les activités relatives au résultat escompté. Pour continuer à se rapprocher de l'objectif, on favorisera l'apprentissage collectif en diffusant les bonnes pratiques dans les entités des Nations Unies et en favorisant les examens par des pairs. Cet apprentissage collectif renforcera les capacités du système des Nations Unies en matière de planification, de mise en œuvre et d'obtention de résultats. Les progrès escomptés sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir le tableau 17.3).

Tableau 17.3
**Mesure des résultats**

| *2018 (résultat effectif)* | *2019 (résultat effectif)* | *2020 (résultat effectif)* | *2021 (résultat escompté)*[a] | *2022 (résultat escompté)* |
|---|---|---|---|---|
| Plan d'action à l'échelle du système des Nations Unies. Les entités du système des Nations Unies communiquent | Les entités du système des Nations Unies commencent à mettre en place un suivi rigoureux des résultats en rapport | Un suivi rigoureux est assuré par 75 % des entités des Nations Unies, qui ont satisfait ou dépassé les | Au moins deux tiers des entités du système des Nations Unies ont mis en place un suivi rigoureux des | 78 % des entités des Nations Unies atteignent ou dépassent les exigences associées à l'indicateur de |

[1] Voir le projet de budget-programme pour 2020 [A/74/6 (Sect. 17)].

| *2018 (résultat effectif)* | *2019 (résultat effectif)* | *2020 (résultat effectif)* | *2021 (résultat escompté)*[a] | *2022 (résultat escompté)* |
|---|---|---|---|---|
| de façon limitée sur les résultats en rapport avec les questions de genre | avec les questions de genre | exigences associées à l'indicateur de performance 1 du Plan d'action | résultats en rapport avec les questions de genre | performance 1 du Plan d'action |

[a] Pour que l'on sache où en est l'exécution des plans-programmes initiaux, on a repris la cible définie pour 2021 dans le projet de budget-programme pour 2021 et retenu les estimations les plus fiables dont on disposait avant le début de la pandémie. Il sera rendu compte de l'exécution du programme pour 2021 dans le projet de budget-programme pour 2023.

### Résultat 2 : une action climatique tenant compte des questions de genre[2]

#### Exécution du programme en 2020

17.38 Dans le cadre du sous-programme, on a organisé, conjointement avec le secrétariat de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, deux ateliers régionaux virtuels sur la prise en compte des questions de genre dans les actions climatiques nationales. Ces ateliers virtuels ont été organisés en lieu et place de l'atelier en présentiel obligatoire, qui a dû être annulé en raison de la COVID-19. Des États Membres et d'autres parties prenantes y ont participé. Des rapports de réunion portant sur les pratiques optimales et les enseignements tirés de la prise en compte des questions de genre dans les actions climatiques nationales ont été établis et fournis aux États Membres et aux autres parties prenantes, l'objectif étant de favoriser des politiques et des mesures climatiques tenant compte des questions de genre aux niveaux mondial et national.

17.39 Depuis 2016, pour donner suite à l'Accord de Paris, le sous-programme a développé sa stratégie et mis davantage l'accent sur la constitution d'alliances avec les gouvernements et d'autres parties prenantes au moyen d'actions de sensibilisation et de mobilisation afin que les questions de genre soient plus systématiquement prises en compte dans les décisions examinées lors des sessions annuelles de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, y compris dans des domaines thématiques tels que la technologie, la finance et les pertes et dommages, et non uniquement dans les décisions portant sur des questions de genre, l'objectif étant d'attirer davantage l'attention sur l'impact qu'on les changements climatiques sur les femmes et les filles, cet impact étant différent selon les sexes, et sur le fait qu'il faut prendre des décisions tenant compte des questions de genre pour obtenir de meilleurs résultats au niveau national. Cette stratégie vient compléter la précédente, qui était axée sur le renforcement de la participation des femmes.

17.40 Le travail effectué a contribué à l'adoption de 82 décisions tenant compte des questions de genre par la Conférence des Parties : le total cumulé n'a donc pas augmenté en 2020 par rapport à 2019, alors que la cible fixée dans le projet de budget-programme pour 2021 était d'arriver à 86 décisions en 2020. Parmi les décisions tenant compte des questions de genre, citons l'approbation du premier plan d'action en faveur de l'égalité des sexes de la Conférence des Parties en 2016, la prise en compte des questions de genre dans les contributions déterminées au niveau national et la nomination de coordonnateurs et coordonnatrices pour les questions de genre pour la Convention. Dans le cadre du sous-programme, il n'a pas été possible de participer aux activités intergouvernementales prévues par la Convention en raison des annulations et des reports de réunions liés à la COVID-19. Aucune décision ni aucun document final n'ont été négociés en 2020.

#### Projet de plan-programme pour 2022

17.41 Dans le cadre du sous-programme et conformément au mandat fixé, on poursuivra les activités relatives au résultat escompté. Pour continuer de se rapprocher de l'objectif, on continuera de coopérer avec la Conférence des Parties, d'élaborer des stratégies intégrées, de promouvoir une collaboration systématique des parties prenantes et d'établir des partenariats avec les États Membres,

[2] Voir le projet de budget-programme pour 2020 [A/74/6 (Sect. 17)].

les entités compétentes des Nations Unies et d'autres acteurs, l'objectif étant d'obtenir un plus large soutien en faveur de l'adoption, par la Conférence, de décisions tenant compte des questions de genre dans tous les secteurs thématiques. Les progrès escomptés sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir la figure 17.I).

Figure 17.I
**Mesure des résultats : nombre total de décisions tenant compte des questions de genre adoptées par la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (total cumulé)**

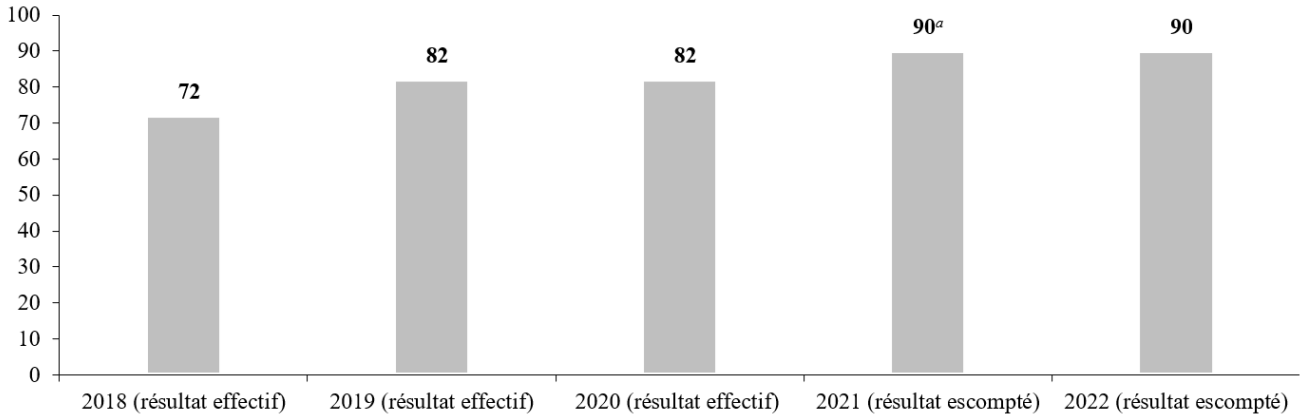


[a] Pour que l'on sache où en est l'exécution des plans-programmes initiaux, on a repris la cible définie pour 2021 dans le projet de budget-programme pour 2021 et retenu les estimations les plus fiables dont on disposait avant le début de la pandémie. Il sera rendu compte de l'exécution du programme pour 2021 dans le projet de budget-programme pour 2023.

**Résultat 3 : prise en compte systématique des questions de genre dans la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030**

**Projet de plan-programme pour 2022**

17.42 Dans le cadre du sous-programme, on a préconisé qu'une attention constante soit portée aux questions de genre à la session annuelle du forum politique de haut niveau pour le développement durable. On a aidé les États Membres à prendre systématiquement en compte les questions de genre dans la mise en œuvre du Programme 2030 et l'accent a été mis sur les examens nationaux volontaires, étant entendu qu'une prise en compte systématique de ces questions contribuera de façon décisive à la réalisation de l'ensemble des objectifs et des cibles.

17.43 On a fourni un appui technique aux gouvernements, notamment aux mécanismes nationaux de promotion de l'égalité des genres, pour que les questions de genre soient mieux prises en compte dans les processus nationaux de planification, de budgétisation, de mise en œuvre et de suivi, de sorte que les femmes et les filles bénéficient pleinement des politiques et programmes conçus pour atteindre tous les objectifs de développement durable. De plus, on a soutenu la production et l'analyse de données à l'appui d'un meilleur suivi des objectifs et de l'élaboration de politiques fondées sur la connaissance des faits, et on a élaboré des notes d'orientation et d'autres supports de connaissance portant sur certains objectifs et cibles liés à l'égalité des sexes et à l'autonomisation des femmes. Par exemple, on a élaboré une note d'orientation répertoriant les pratiques optimales qu'il faut appliquer pour aider les gouvernements à préparer leurs examens nationaux volontaires, y compris les moyens de fournir un soutien global aux États Membres qui en font la demande, ainsi que les pratiques optimales en matière de coordination du système des Nations Unies dans ce domaine. Cette note d'orientation a facilité la prise en compte des questions de genre dans l'application du Programme 2030 au niveau national.

*Enseignements tirés et changements prévus*

17.44 L'enseignement tiré est le suivant : il existe une forte demande de coordination entre les activités de communication menées au niveau mondial et les conseils techniques fournis aux ministères au niveau national, dans le cadre de l'action menée par ONU-Femmes pour aider les États Membres à mettre en œuvre le Programme 2030 en tenant compte des questions de genre. Comme l'a montré l'expérience récente, il est possible d'harmoniser les orientations fournies par ONU-Femmes aux équipes de pays des Nations Unies au niveau national pour aider les gouvernements dans la préparation et le suivi des examens nationaux volontaires avec les efforts déployés au niveau mondial pour qu'il soit tenu compte des questions de genre dans les examens thématiques du forum politique de haut niveau pour le développement durable. Les examens nationaux volontaires permettent de s'assurer que ces questions sont bien prises en compte dans le cadre du forum.

17.45 Compte tenu de ces enseignements, dans le cadre du sous-programme, on systématisera une démarche multipartite coordonnée afin de renforcer la collaboration avec les équipes de pays des Nations Unies et les partenaires extérieurs et de favoriser les interactions avec les gouvernements qui en font la demande, l'objectif étant que les questions de genre soient prises en compte dans les examens nationaux volontaires et, plus largement, dans le cadre du forum politique de haut niveau pour le développement durable. En particulier, on renforcera le soutien coordonné apporté aux pays qui s'apprêtent à présenter leur examen national volontaire, s'ils en font la demande. À la suite de l'établissement de la note d'orientation et tout en continuant de développer d'autres outils et produits, le sous-programme s'attachera en priorité à harmoniser les activités d'appui à l'établissement de normes et les activités opérationnelles d'ONU-Femmes et mettra l'accent sur la coordination avec les partenaires du système des Nations Unies et de la société civile. On organisera régulièrement des webinaires réunissant le Siège et les bureaux nationaux et régionaux ainsi que des webinaires entre bureaux régionaux, l'objectif étant de mettre en commun les enseignements à retenir et d'offrir un soutien et des supports de connaissance mieux ciblés aux États Membres à l'appui de la préparation et de la présentation des examens nationaux volontaires et de leur suivi.

*Progrès escomptés en ce qui concerne la réalisation de l'objectif et mesure des résultats*

17.46 Le travail qui sera effectué devrait contribuer à la réalisation de l'objectif, comme le montrera le fait que 56 % des pays auront tenu compte des questions de genre dans leurs examens nationaux volontaires lors du forum politique de haut niveau de 2022. ONU-Femmes fournira, sur demande, un soutien là où elle a une présence régionale et nationale (voir la figure 17.II).

Figure 17.II
**Mesure des résultats : pourcentage d'examens nationaux volontaires, au forum politique de haut niveau, qui prennent en compte les questions de genre**

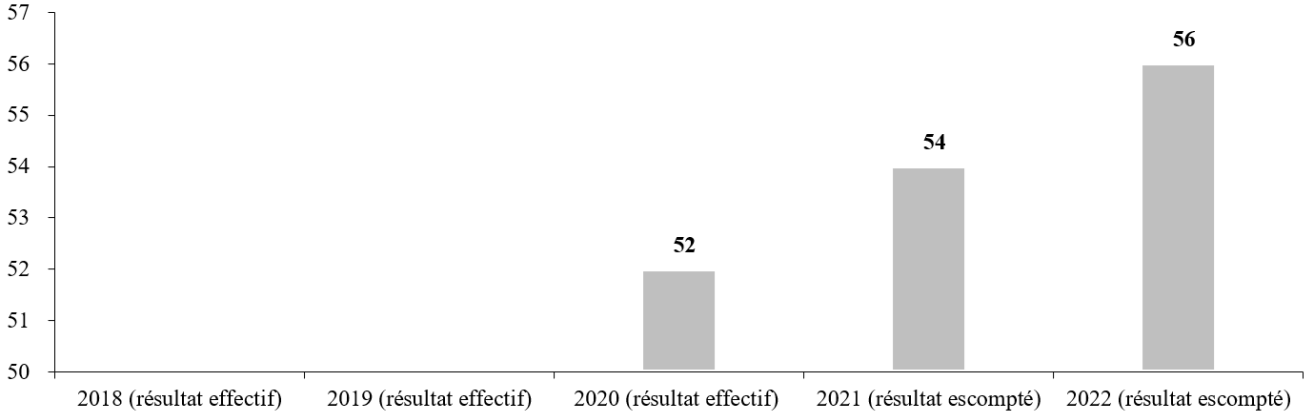

## Produits

17.47 On trouvera dans le tableau 17.4 les produits retenus pour la période 2020-2022, classés par catégorie et sous-catégorie, qui ont contribué et devraient continuer de contribuer à la réalisation de l'objectif énoncé ci-dessus.

Tableau 17.4
**Sous-programme 1 : produits de portée générale retenus pour la période 2020-2022, par catégorie et sous-catégorie**

| *Catégorie et sous-catégorie* | *Produits prévus : 2020* | *Produits livrés : 2020* | *Produits prévus : 2021* | *Produits prévus : 2022* |
|---|---|---|---|---|
| **A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts** | | | | |
| **Documentation destinée aux organes délibérants** (nombre de documents) | **4** | **2** | **4** | **2** |
| 1. Rapports présentés à l'Assemblée générale, notamment sur l'amélioration de la condition des femmes | 2 | – | 2 | – |
| 2. Rapports présentés au Conseil économique et social, notamment sur la prise en compte des questions de genre dans le système des Nations Unies | 1 | 1 | 1 | 1 |
| 3. Rapports présentés à la Commission de la condition de la femme sur les aspects normatifs de l'activité d'ONU-Femmes | 1 | 1 | 1 | 1 |
| **Services fonctionnels pour les réunions** (nombre de réunions de trois heures) | **52** | **52** | **46** | **46** |
| 4. Séances de l'Assemblée générale, y compris les séances et les réunions informelles des Deuxième et Troisième Commissions | 16 | 16 | 10 | 10 |
| 5. Séances du Conseil de sécurité sur les femmes et la paix et la sécurité | 3 | 3 | 3 | 3 |
| 6. Séances du Conseil économique et social | 1 | 1 | 1 | 1 |
| 7. Séances de la Commission de la condition de la femme, y compris les consultations du Bureau et les séances de la Commission tenues conformément à l'organisation de ses travaux | 32 | 32 | 32 | 32 |
| **B. Création et transfert de connaissances** | | | | |
| **Publications** (nombre de publications) | **3** | **3** | **3** | **3** |
| 8. Network (coordonnateurs et coordonnatrices pour les questions relatives à la condition des femmes) | 3 | 3 | 3 | 3 |
| **Activités ou documentation techniques** (nombre d'activités ou de documents) | **5** | **9** | **8** | **11** |
| 9. Documents directifs sur la parité des genres dans le système des Nations Unies, sur la mise en œuvre du Plan d'action à l'échelle du système des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'avancement des femmes, sur l'établissement de la feuille de résultats des équipes de pays relative au Plan d'action et sur la mise en place d'un système de classement des activités par degré de contribution à la promotion de l'égalité des genres | 5 | 9 | 8 | 11 |
| **C. Activités de fond** | | | | |
| **Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause** : dialogues interactifs intersectoriels et tables rondes ministérielles tenus avec une large représentation régionale et la participation de gouvernements, d'entités des Nations Unies, d'organisations de femmes et du secteur privé ; manifestations parallèles multipartites sur l'égalité des genres et l'autonomisation des femmes rassemblant des experts et expertes autour de réunions, de conférences et de sommets, touchant en moyenne plus de 100 participantes et participants par manifestation, dont des représentantes et représentants des États Membres, d'organisations de femmes et d'autres organisations de la société civile, d'entités des Nations Unies et de cellules de réflexion ; | | | | |

| Catégorie et sous-catégorie | Produits prévus : 2020 | Produits livrés : 2020 | Produits prévus : 2021 | Produits prévus : 2022 |
|---|---|---|---|---|
| consultations d'expertes et d'experts sur la prise en compte des questions de genre dans un domaine thématique ou un secteur dans lequel les considérations de genre sont absentes ou doivent être renforcées, tenues avec au moins 4 à 6 spécialistes et avec des représentantes et représentants de gouvernements, d'entités des Nations Unies et d'organisations de la société civile (par consultation) | | | | |
| **D. Activités de communication** | | | | |
| **Plateformes numériques et contenus multimédias** : publication quotidienne d'informations et tenue à jour du site Web d'ONU-Femmes, touchant plus de 7 millions de visiteurs uniques. | | | | |

## Sous-programme 2
## Politiques et programmes

### Objectif

17.48 L'objectif auquel le sous-programme contribue est de renforcer l'action menée en vue d'éliminer la discrimination à l'égard des femmes et des filles et de parvenir à l'égalité des genres, notamment dans les domaines du développement, des droits humains et de la paix et la sécurité, y compris en renforçant la responsabilité effective du système des Nations Unies.

### Stratégie

17.49 Pour contribuer à la réalisation de l'objectif, le sous-programme sera axé sur les trois types d'activité suivants : servir de pôle mondial de connaissances ; fournir un appui et des conseils techniques ; veiller à ce que le système des Nations Unies obtienne des résultats concrets en matière de promotion de l'égalité des genres et d'autonomisation des femmes et des filles.

17.50 Le sous-programme servira de pôle mondial de connaissances sur l'égalité des genres et l'autonomisation des femmes et des filles, notamment en ce qui concerne les femmes et la paix et la sécurité, l'élimination de la violence à l'égard des femmes, l'autonomisation économique des femmes et la gouvernance tenant compte des questions de genre, en menant des recherches, des analyses et des évaluations sur les tendances, notamment sur des questions nouvelles et leur incidence sur la situation des femmes, et en en diffusant les résultats.

17.51 Dans le cadre du sous-programme, on fournira, notamment par l'intermédiaire des bureaux extérieurs, un appui et des conseils techniques aux États Membres qui en font la demande dans le cadre de services de conseils et d'appui en matière de sensibilisation, de formations et d'activités de renforcement des capacités, afin d'aider ces États à honorer leurs engagements en matière d'égalité des genres et d'autonomisation des femmes, dans le respect des priorités nationales.

17.52 On veillera à ce que les entités du système des Nations Unies obtiennent des résultats effectifs en leur donnant des conseils et en collaborant avec elles, notamment avec les équipes de pays et les équipes régionales des Nations Unies et leurs groupes thématiques sur l'égalité des genres, dans le cadre des travaux menés sur l'égalité des genres et l'autonomisation des femmes.

17.53 Le sous-programme aidera ainsi les États Membres à prendre des mesures pour atteindre l'objectif de développement durable n° 5 et à tenir compte des questions de genre dans le cadre de la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030.

17.54 Le travail qui sera ainsi effectué devrait avoir le résultat suivant :

a) Des politiques sont menées et des mesures sont prises aux niveaux national et régional aux fins de la mise en œuvre de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing, des textes adoptés à la vingt-troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale, de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et d'autres

instruments, normes et résolutions des Nations Unies qui contribuent à l'égalité des genres et à l'autonomisation des femmes ;

b) Les États Membres sont mieux à même d'élaborer et de mettre en œuvre des lois, politiques et stratégies qui promeuvent l'égalité des genres et l'autonomisation des femmes et protègent les droits humains des femmes, d'en assurer le suivi et d'en évaluer les résultats ;

c) Les programmes des Nations Unies offrent un appui plus efficace aux États Membres qui en font la demande dans le cadre de la mise en œuvre des engagements pris en vue d'éliminer la discrimination à l'égard des femmes et des filles.

## Exécution du programme en 2020

17.55 On trouvera dans cette partie relative à l'exécution du programme en 2020 des informations sur un résultat qui a dû être ajouté en 2020 et sur les résultats 1 et 2.

**Meilleure prise en compte des besoins des femmes dans le cadre de la riposte à la COVID-19**

17.56 Il est essentiel de disposer de données, d'éléments probants et de connaissances sur l'égalité des genres et l'autonomisation des femmes et d'analyser et d'évaluer les tendances concernant notamment les questions nouvelles et émergentes et leur incidence sur la situation des femmes et des filles afin d'étayer, au niveaux national, régional et mondial, l'exécution de politiques et mesures tenant compte des questions de genre et propres à accélérer la mise en œuvre de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing ainsi que la prise en compte des questions de genre dans l'application du Programme de développement durable à l'horizon 2030.

17.57 Le sous-programme a servi de pôle mondial de connaissances en produisant des rapports, des notes de synthèse et des publications phares devant faciliter la prise en compte des questions de genre dans l'élaboration de politiques. Face à la pandémie de COVID-19, les activités relevant du sous-programme ont été adaptées et une série de notes de synthèse a été publiée afin de mieux mettre en lumière l'impact différencié de la pandémie sur les femmes et les hommes et d'aider les États à tenir compte des besoins des femmes et des filles dans le cadre de la riposte. Ces notes de synthèse ont été communiquées aux missions permanentes à New York afin que les États puissent s'en servir pour étayer leur action. Elles ont également été traduites en arabe, en français, en russe et en espagnol et distribuées aux gouvernements et aux autres parties prenantes à l'échelle régionale et nationale. Dans cette même optique de diffusion de l'information, plusieurs activités virtuelles ont été organisées, dont l'une dans le cadre de la réunion de 2020 du forum politique de haut niveau pour le développement durable.

17.58 Face à l'augmentation des besoins de données et d'informations concernant les conséquences particulières de la COVID-19 sur les femmes et les filles, ONU-Femmes a œuvré en partenariat avec les gouvernements dans l'optique de combler les lacunes les plus importantes. De plus, 51 enquêtes d'évaluation rapide concernant les questions de genre ont été menées en vue d'éclairer l'élaboration de politiques et plans de riposte nationaux qui tiennent compte de ces questions.

17.59 Dans le cadre du sous-programme, un nouvel outil virtuel, à savoir la base de données COVID-19 Global Gender Response Tracker, a été conçu en collaboration avec le PNUD. Une nouvelle méthode d'évaluation du degré de prise en compte des questions de genre dans les mesures adoptées dans le cadre de la riposte à la COVID-19 a également été mise au point. Les données relatives aux mesures et politiques tenant compte du genre compilées dans la base COVID-19 Global Gender Response Tracker ont été recueillies à partir d'autres bases de données en ligne, dont celles du Groupe de la Banque mondiale et de l'Organisation internationale du travail, ainsi que par l'intermédiaire de travaux de recherche documentaire qui ont été corroborés par les différents interlocuteurs nationaux et régionaux. Dans cette base, qui permet d'examiner la riposte mise en place par les États face à la pandémie dans une perspective de genre, ont d'ores et déjà été compilées et analysées plus de 2 500 mesures adoptées dans 206 pays et territoires, dont 992 mesures tenant effectivement compte des questions de genre. Celles-ci visent à lutter contre la recrudescence des violences faites aux femmes,

à améliorer la sécurité économique des femmes et à faire face à l'augmentation des attentes qui pèsent sur les femmes en ce qui concerne les soins non rémunérés. Les décideurs et les décideuses peuvent donc se servir de la base comme d'une source d'orientations, d'appui et de bonnes pratiques et les défenseurs et défenseuses des femmes comme d'une source d'informations, l'objectif étant de veiller à ce que la riposte à la COVID-19 tienne compte des questions de genre. Dans une perspective de sensibilisation, les données tirées de la base ont été diffusées en ligne dans le cadre d'une série d'ateliers de communication virtuels et ont fait l'objet d'articles publiés par différents médias. Les bureaux régionaux d'ONU-Femmes se sont souvent appuyés sur ces données dans le cadre de leurs activités de sensibilisation et de conseil au niveau politique.

*Progrès accomplis dans la réalisation de l'objectif et mesure des résultats*

17.60 Le travail effectué a contribué à la réalisation de l'objectif, comme le montre le fait que les États Membres ont eu accès à des données et à des analyses à jour propres à éclairer l'élaboration de politiques et plans de riposte nationaux tenant compte des questions de genre.

17.61 Le travail effectué a également contribué à la réalisation de l'objectif en ce qu'il a favorisé la mise en place, aux Maldives, d'une politique visant à faciliter l'accès des femmes travaillant dans le secteur informel aux aides proposées dans le cadre de la relance et, en Géorgie, la prestation d'un appui aux femmes déplacées et touchées par le conflit dans le cadre de la riposte à la COVID-19.

17.62 En outre, grâce au travail effectué, la base de données COVID 19 Global Gender Response Tracker a été consultée environ 24 000 fois par 10 000 utilisateurs uniques dans les huit jours qui ont suivi sa mise en ligne. Nombre d'interlocuteurs ont demandé la permission d'utiliser les données de la base pour procéder à d'autres analyses et les utilisateurs ont encouragé ONU-Femmes à élargir cet outil à d'autres sujets, par exemple à la question du nombre de femmes jouant un rôle de premier plan dans les équipes spéciales chargées de la riposte à la COVID-19. En révélant, par exemple, que 10 % seulement de toutes les mesures de protection sociale et mesures relatives au marché du travail prises en réaction à la pandémie visaient explicitement à accroître la sécurité économique des femmes et 8 % seulement à remédier directement au problème des soins non rémunérés, la base a contribué à mettre ces questions en lumière et à faire en sorte que la riposte à la COVID-19 tienne mieux compte des questions de genre, comme on l'a vu avec les mesures prises en Géorgie et aux Maldives (voir tableau 17.5).

Tableau 17.5
**Mesure des résultats**

| *2018 (résultat effectif)* | *2019 (résultat effectif)* | *2020 (résultat effectif)* |
|---|---|---|
| – | – | Grâce à des enquêtes d'évaluation rapide concernant les questions de genre et à la base de données COVID 19 Global Gender Response Tracker, les États Membres ont eu accès à des données et à des analyses à jour propres à éclairer l'élaboration de politiques et plans de riposte nationaux tenant compte des questions de genre.<br><br>Une politique visant à faciliter l'accès des femmes travaillant dans le secteur informel aux aides proposées dans le cadre de la relance a été mise en place aux Maldives et, en Géorgie, la prestation d'un appui |

| *2018 (résultat effectif)* | *2019 (résultat effectif)* | *2020 (résultat effectif)* |
|---|---|---|
| | | aux femmes déplacées et touchées par le conflit dans le cadre de la riposte à la COVID-19 a été facilitée.<br><br>La base de données COVID 19 Global Gender Response Tracker, une plateforme en ligne rassemblant des informations provenant de diverses bases de données sur les mesures et politiques tenant compte des questions de genre, a été consultée environ 24 000 fois par 10 000 utilisateurs uniques dans les 8 jours qui ont suivi sa mise en ligne. |

## Résultats escomptés pour 2022

17.63 Les résultats escomptés pour 2022 comprennent les résultats 1 et 2, qui s'inscrivent dans le prolongement de ceux qui étaient présentés dans les projets de plan-programme antérieurs et pour lesquels il est rendu compte de ce qui a été fait en 2020 et de ce qu'il est envisagé de faire en 2022. Le résultat 3 est nouveau.

### Résultat 1 : briser le cycle : prévenir la violence contre les femmes et les filles[3]

### Exécution du programme en 2020

17.64 Dans le cadre du sous-programme, l'appui offert aux États Membres et aux partenaires de développement a été intensifié, en collaboration étroite avec d'autres organismes des Nations Unies et des spécialistes, l'objectif étant d'étoffer et de renforcer les politiques et les programmes de prévention fondés sur des données probantes par l'intermédiaire d'activités de renforcement des capacités et d'assistance technique, de la mise en commun des connaissances et de partenariats visant à prévenir la violence à l'égard des femmes et des filles. On s'est également efforcé de faire évoluer les normes sociales aux niveaux individuel et institutionnel en collaboration avec différentes institutions et parties prenantes sectorielles, notamment dans les domaines du sport et des médias et dans le secteur privé, dans l'optique de prévenir la violence. Une série de notes techniques sur la violence à l'égard des femmes et des filles dans le contexte de la COVID-19 a été établie. Y figuraient des recommandations concrètes à l'usage des États, de la société civile et des organisations internationales sur les moyens de prévenir et de réprimer cette violence dès le début de la pandémie, pendant toute sa durée et après sa fin, notamment en collaborant avec les médias et les employeurs. De plus, dans le cadre du sous-programme, on a tiré parti de projets menés à l'échelle mondiale, régionale et nationale, tels que l'initiative mondiale Spotlight, afin de veiller à ce que la prévention soit considérée comme un aspect central de la lutte contre les violences faites aux femmes. Par exemple, en Ouganda, dans le cadre de l'Initiative Spotlight, la mise en place d'un modèle de mobilisation communautaire visant à lutter contre les inégalités de genre et les normes sociales néfastes a abouti à une baisse sensible des violences physiques et sexuelles dans les collectivités qui l'ont adopté.

17.65 Le travail susmentionné a facilité l'élaboration de 15 stratégies nationales de prévention mais n'a pas permis d'atteindre l'objectif fixé, à savoir l'élaboration de 20 stratégies, dont il est question dans le budget-programme de 2020, car le nombre de stratégies élaborées n'a pas augmenté en 2020, essentiellement en raison de la pandémie de COVID-19, qui a conduit les États Membres à réorienter

[3] Voir le projet de budget-programme pour 2020 [A/74/6 (Sect. 17)].

les ressources et les activités nationales afin de riposter à la crise sanitaire et de planifier le relèvement.

**Projet de plan-programme pour 2022**

17.66 Dans le cadre du sous-programme et conformément au mandat fixé, on poursuivra les activités relatives au résultat escompté. Pour continuer de se rapprocher de l'objectif, on continuera à soutenir l'exécution de stratégies de prévention fondées sur des données probantes en lançant et en adaptant des cadres mondiaux de prévention et des initiatives à l'échelle nationale tendant notamment à faire de la prévention de la violence à l'égard des femmes et des filles un aspect central de la riposte des États face à la crise sanitaire et de leurs plans de relèvement. Les progrès escomptés sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir la figure 17.III).

Figure 17.III
**Mesure des résultats : nombre total de stratégies nationales de prévention (total cumulé)**

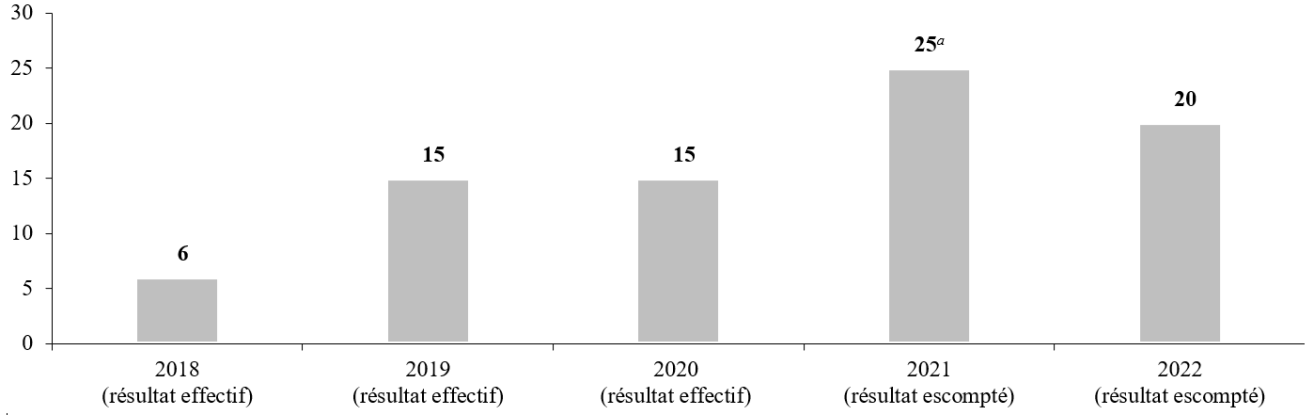


[a] Pour que l'on sache où en est l'exécution des plans-programmes initiaux, on a repris la cible définie pour 2021 dans le projet de budget-programme pour 2021 et retenu les estimations les plus fiables dont on disposait avant le début de la pandémie. Il sera rendu compte de l'exécution du programme pour 2021 dans le projet de budget-programme pour 2023.

**Résultat 2 : renforcer les systèmes statistiques nationaux afin que ceux-ci produisent et utilisent des statistiques genrées pour suivre la réalisation des objectifs de développement durable et des politiques nationales**[4]

**Exécution du programme en 2020**

17.67 Le sous-programme a aidé 31 pays à améliorer la disponibilité, la qualité et l'utilisation des statistiques genrées afin que celles-ci éclairent l'élaboration de politiques, les activités de plaidoyer et le suivi des résultats effectifs obtenus en matière d'égalité des genres et d'autonomisation des femmes. Pour ce faire, une stratégie reposant sur les trois volets ci-après a été adoptée : a) promouvoir un environnement politique propice à l'élimination des obstacles institutionnels et financiers et au renforcement des politiques et pratiques qui président à la production et à l'utilisation de statistiques genrées ; b) soutenir les efforts visant à accroître la production régulière de statistiques genrées, notamment aux fins du suivi des objectifs de développement durable ; c) donner aux dirigeantes et dirigeants et aux autres utilisateurs un meilleur accès aux données et favoriser une meilleure analyse des données. Entre 2016 et 2019, la disponibilité des données nécessaires au suivi des indicateurs associés aux objectifs de développement durable relatifs aux questions de genre, dont ceux de l'objectif 5 et d'autres indicateurs, dont certains éléments supposent de disposer de données ventilées et mesurables relatives aux femmes et aux filles, est passée de 26 % à 31 %. De plus, dans le cadre du sous-programme, des partenariats ont été noués avec les autorités nationales en vue de pallier les manques de données les plus importants en ce qui concerne la violence à l'égard des

[4] Voir le projet de budget-programme pour 2020 [A/74/6 (Sect. 17)].

femmes, les soins non rémunérés et le travail domestique et l'impact de la pandémie de COVID-19 sur les femmes et les filles, et d'éclairer ainsi l'élaboration de politiques et plans nationaux de relèvement qui tiennent compte des questions de genre. Afin que les systèmes statistiques nationaux soient mieux à même de coordonner, de produire et d'utiliser des statistiques genrées, on a aidé les pays à intégrer ces données à leurs stratégies nationales de statistique, instauré des mécanismes de coordination dans 14 pays et organisé 23 programmes de formation et 18 dialogues à l'intention de 2 645 producteurs et utilisateurs de statistiques. En vue d'améliorer encore la disponibilité, la qualité et l'utilisation des statistiques genrées et d'éclairer l'élaboration de politiques, 12 enquêtes sur la violence à l'égard des femmes ont été conduites.

17.68 Le travail susmentionné a favorisé le renforcement des capacités de 5 401 producteurs et utilisateurs de données en matière de collecte, d'analyse, de diffusion et d'utilisation des statistiques genrées, ce qui a permis de faire mieux que la cible fixée, à savoir le renforcement des capacités de 5 316 producteurs et utilisateurs, dont il est question dans le projet de budget-programme pour 2021. De plus, neuf pays ont intégré les statistiques genrées à leurs stratégies nationales de statistique.

**Projet de plan-programme pour 2022**

17.69 Dans le cadre du sous-programme et conformément au mandat fixé, on poursuivra les activités relatives au résultat escompté. Pour continuer de se rapprocher de l'objectif, on consolidera l'action menée en vue d'améliorer l'utilisation des statistiques et des données genrées afin d'éclairer l'élaboration de politiques dans des domaines clés tels que ceux de l'autonomisation économique des femmes, la lutte contre les violences faites aux femmes et de l'égalité des genres et de l'environnement. On aidera également les gouvernements qui en font la demande à améliorer la collecte et la ventilation de données sur la discrimination fondée sur le genre et les autres formes de discrimination, afin de les aider à suivre concrètement le principe de « ne laisser personne de côté », consacré dans le Programme 2030. On continuera en outre à favoriser la prise en compte des questions de genre dans les stratégies nationales de développement de la statistique et à renforcer la capacité des systèmes statistiques nationaux à coordonner, produire et utiliser des statistiques genrées. Les progrès escomptés sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir la figure 17.IV).

Figure 17.IV
**Mesure des résultats : nombre total de producteurs et d'utilisateurs de données dont les capacités en matière de données et de statistiques genrées ont été renforcées (total cumulé)**

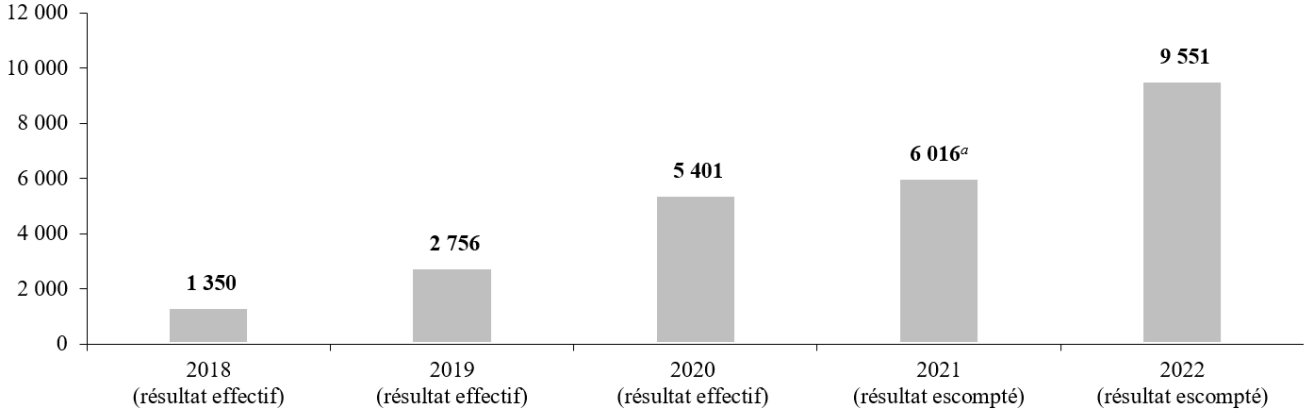


[a] Pour que l'on sache où en est l'exécution des plans-programmes initiaux, on a repris la cible définie pour 2021 dans le projet de budget-programme pour 2021 et retenu les estimations les plus fiables dont on disposait avant le début de la pandémie. Il sera rendu compte de l'exécution du programme pour 2021 dans le projet de budget-programme pour 2023.

### Résultat 3 : adosser la mise en œuvre des plans d'action nationaux pour les femmes et la paix et la sécurité à des données probantes

#### Projet de plan-programme pour 2022

17.70 Alors que les menaces qui pèsent sur la paix et la sécurité mondiales se font plus complexes, il est essentiel d'investir encore et toujours plus en faveur de la réalisation du programme pour les femmes et la paix et la sécurité tel qu'il a été détaillé par le Conseil de sécurité dans ses résolutions sur la question. Des efforts constants ont été faits à cet égard dans le cadre du sous-programme ; on a ainsi contribué à renforcer la prise en compte des questions relatives aux femmes et à la paix et à la sécurité dans les débats et décisions des organes intergouvernementaux, aidé les États Membres à donner une suite concrète à leurs engagements aux niveaux national et local en adoptant et en exécutant des plans spécialement consacrés à ces questions et consolidé les connaissances disponibles sur le sujet en établissant des liens entre recherche, politiques et pratiques. Des informations sur les tendances observées, les résultats obtenus, les lacunes à combler et les difficultés à surmonter ont été présentées dans les rapports annuels du Secrétaire général sur les femmes et la paix et la sécurité, dont le sous-programme coordonne l'établissement.

17.71 Le nombre de parties prenantes au programme pour les femmes et la paix et la sécurité a augmenté et plusieurs nouveaux dispositifs ont été mis en place depuis 2015 afin de favoriser son exécution. On peut citer notamment le Groupe informel d'experts chargé de la question des femmes et de la paix et de la sécurité, le Réseau de personnes référentes pour les femmes et la paix et la sécurité et le Fonds pour les femmes, la paix et l'action humanitaire (Women's Peace and Humanitarian Fund). Les plans d'action nationaux se sont imposés comme des outils précieux qui orientent la mise en œuvre du programme. Au mois de décembre 2020, 94 pays et territoires avaient adopté des plans d'action portant spécifiquement sur les femmes et la paix et la sécurité et 12 organisations régionales s'étaient dotées de stratégies ou plans régionaux sur le sujet. Il est ressorti de l'évaluation institutionnelle de l'appui fourni par ONU-Femmes en ce qui concerne les plans d'action nationaux pour les femmes et la paix et la sécurité que l'Entité jouait un rôle essentiel en réunissant des parties prenantes nombreuses et diverses et en offrant un espace de dialogue neutre, en faisant œuvre de sensibilisation et en facilitant l'établissement d'un programme commun. Il a également été conclu que l'appui fourni par ONU-Femmes était tout à fait conforme aux cadres mondiaux les plus directement pertinents.

*Enseignements tirés et changements prévus*

17.72 Les enseignements tirés sont les suivants : comme l'a montré l'auto-évaluation institutionnelle, l'appui qu'ONU-Femmes fournit en ce qui concerne les plans d'action nationaux pour les femmes et la paix et la sécurité, et en particulier son expérience de leur mise en œuvre dans des contextes opérationnels divers, pourrait être exploité de manière plus systématique afin de nourrir et de renforcer les pratiques à l'échelle de toute l'organisation et de définir des cadres propres à faciliter les activités de mise en œuvre, l'objectif étant d'obtenir des résultats meilleurs et plus durables. Il existe une forte demande d'expertise concernant les efforts de mise en œuvre et le suivi des progrès accomplis ; ONU-Femmes a acquis une expertise et de l'expérience dans ces domaines, mais l'on pourrait offrir un appui encore plus efficace en systématisant son approche et en élargissant les partenariats de mise en œuvre. Il est également ressorti de l'évaluation qu'il fallait établir un cadre clair concernant l'action menée pour faire évoluer la situation en matière d'égalité des genres dans les pays touchés par des conflits.

17.73 Compte tenu de ces enseignements, dans le cadre du sous-programme, on élargira les partenariats à l'appui de la mise en œuvre des plans d'action nationaux et l'on renforcera les synergies entre l'action menée et des cadres normatifs et processus plus nombreux, de manière à ancrer cette action dans la durée. Priorité sera également donnée au suivi des recommandations concrètes et des objectifs pour les dix prochaines années énoncés dans les rapports du Secrétaire général sur les femmes et la paix et la sécurité (voir, par exemple, S/2019/800 et S/2020/946). Les recommandations issues de l'évaluation institutionnelle seront également utilisées pour approfondir et intensifier les activités menées dans ce domaine. Par exemple, conformément aux recommandations, les difficultés de mise en œuvre et les méthodes d'exécution des projets relatifs à l'égalité des genres seront

évaluées dans le cadre du sous-programme afin d'éclairer l'établissement de cadres normalisés et souples applicables à des contextes divers. Cela supposera notamment de définir un cadre exhaustif concernant l'action menée pour faire évoluer la situation en matière d'égalité des genres dans les pays touchés par des conflits. On s'attachera également à perfectionner les systèmes internes de suivi et de communication de l'information. Cela devrait contribuer à orienter l'élaboration de futures politiques et de renforcer la mobilisation et l'appui fourni en faveur de la mise en œuvre des plans d'action nationaux.

*Progrès escomptés en ce qui concerne la réalisation de l'objectif et mesure des résultats*

17.74 Le travail qui sera effectué devrait contribuer à la réalisation de l'objectif, comme le montrera le fait que 87 plans d'action nationaux assortis d'indicateurs de suivi auront été établis à l'horizon 2022. Ce travail facilitera également l'élaboration et la mise en œuvre de plans d'action nationaux plus axés sur les résultats devant permettre de faire des progrès mesurables au regard des indicateurs relatifs aux femmes et à la paix et à la sécurité (voir la figure 17.V).

Figure 17.V
**Mesure des résultats : nombre total de plans d'action nationaux pour les femmes et la paix et la sécurité assortis d'indicateurs de suivi (total cumulé)**

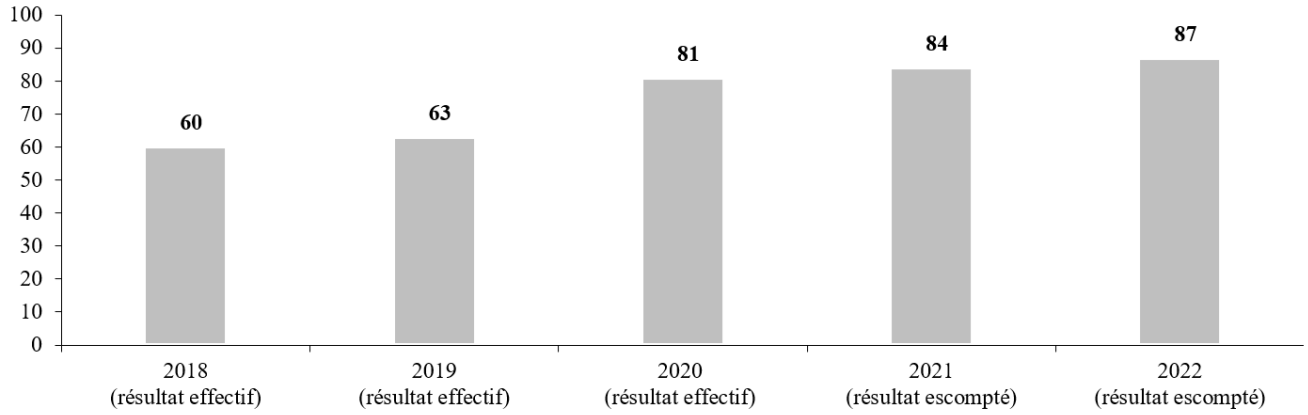


## Produits

17.75 On trouvera dans le tableau 17.6 les produits retenus pour la période 2020-2022, classés par catégorie et sous-catégorie, qui ont contribué et devraient continuer de contribuer à la réalisation de l'objectif énoncé ci-dessus.

Tableau 17.6
**Sous-programme 2 : produits retenus pour la période 2020-2022, par catégorie et sous-catégorie**

| *Catégorie et sous-catégorie* | *Produits prévus : 2020* | *Produits livrés : 2020* | *Produits prévus : 2021* | *Produits prévus : 2022* |
|---|---|---|---|---|
| **A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts** | | | | |
| **Documentation destinée aux organes délibérants** (nombre de documents) | **9** | **9** | **12** | **10** |
| 1. Rapports présentés à l'Assemblée générale, notamment sur la violence à l'égard des femmes, la traite des femmes, l'étude mondiale sur le rôle des femmes dans le développement, la participation des femmes au développement, l'amélioration de la situation des femmes et des filles dans les zones rurales et la violence à l'égard des travailleuses migrantes | 3 | 3 | 6 | 4 |

| *Catégorie et sous-catégorie* | *Produits prévus : 2020* | *Produits livrés : 2020* | *Produits prévus : 2021* | *Produits prévus : 2022* |
|---|---|---|---|---|
| 2. Rapports présentés au Conseil de sécurité sur les femmes et la paix et la sécurité | 1 | 1 | 1 | 1 |
| 3. Rapports présentés à la Commission de la condition de la femme, notamment sur les thèmes prioritaires et la liste confidentielle | 5 | 5 | 5 | 5 |
| **B. Création et transfert de connaissances** | | | | |
| **Projets sur le terrain et projets de coopération technique** (nombre de projets) | **2** | **50** | **60** | **67** |
| 4. Projets ayant trait aux initiatives « Des villes sûres et sans violence à l'égard des femmes et des filles » et « Des villes sûres et des espaces publics sûrs »[a] | 2 | 50 | 60 | 67 |
| **Séminaires, ateliers et activités de formation** (nombre de jours) | **3** | **30** | **33** | **37** |
| 5. Formations sur l'égalité des genres et la macroéconomie | 1 | 4 | 3 | 3 |
| 6. Formations sur les femmes et la paix et la sécurité | 1 | 1 | 1 | 1 |
| 7. Formations sur la budgétisation tenant compte des questions de genre | 1 | 2 | 1 | 3 |
| 8. Formations sur les statistiques genrées[b] | – | 23 | 28 | 30 |
| **Publications** (nombre de publications) | **2** | **1** | **2** | **1** |
| 9. Inventaire des activités menées pour mettre fin à la violence à l'égard des femmes | 1 | – | 1 | 1 |
| 10. Publication intitulée « Le progrès des femmes dans le monde » | – | – | 1 | – |
| 11. Publication sur Beijing + 25 | 1 | 1 | – | – |
| **Activités ou documentation techniques** (nombre d'activités ou de documents) | **2** | **4** | **4** | **4** |
| 12. Rapports établis à l'issue de réunions de groupes d'experts sur les thèmes prioritaires arrêtés par la Commission de la condition de la femme | 1 | 1 | 1 | 1 |
| 13. Notes d'orientation sur les services essentiels de lutte contre la violence à l'égard des femmes et sur la prise en compte des questions de genre dans les politiques macroéconomiques | – | 2 | 2 | 2 |
| 14. Supports didactiques sur l'application de la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité sur les femmes et la paix et la sécurité et du programme consacré à cette question | 1 | 1 | 1 | 1 |
| 15. Note de synthèse sur l'impact de la COVID-19 sur les femmes | – | 1 | – | – |

**C. Activités de fond**

**Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause** : conseils techniques aux gouvernements de toutes les régions qui en font la demande et aux organisations non gouvernementales sur l'accès des femmes aux marchés et services financiers, la budgétisation tenant compte des questions de genre, les plans nationaux et locaux de développement tenant compte des questions de genre et les politiques, stratégies et plans d'action visant à assurer l'égalité des genres ; conseils techniques aux fins du renforcement du rôle des mécanismes nationaux de promotion des femmes dans l'élaboration, l'application et le suivi des politiques, stratégies et plans d'action visant à assurer l'égalité des genres ; appui à la mise en œuvre du programme pour les femmes et la paix et la sécurité, notamment une assistance au niveau national dans le cadre de l'élaboration des plans d'action nationaux pour les femmes et la paix et la sécurité ; consultation d'experts sur des thèmes et questions prioritaires en vue de la session de la Commission de la condition de la femme et établissement de la publication *Le progrès des femmes dans le monde* ; conseils techniques aux ministères des finances, de la planification et des affaires féminines qui en font la demande aux fins de l'intégration des questions de genre dans les politiques macroéconomiques et les politiques relatives aux systèmes de protection sociale, au travail décent et à l'économie des services à la personne, dans la perspective de la réalisation des objectifs de développement durable.

| *Catégorie et sous-catégorie* | *Produits prévus : 2020* | *Produits livrés : 2020* | *Produits prévus : 2021* | *Produits prévus : 2022* |
|---|---|---|---|---|
| **D. Activités de communication** | | | | |
| **Programmes d'information, manifestations spéciales et supports d'information** : brochures visant à faire connaître la Commission de la condition de la femme et brochures et dépliants sur divers sujets pertinents visant à promouvoir l'égalité des genres et l'autonomisation des femmes. | | | | |
| **Relations extérieures et relations avec les médias** : communiqués destinés à un public mondial, de tous horizons géographiques, aux experts techniques et aux fonctionnaires nationaux sur divers sujets liés aux femmes, notamment sur les publications phares d'ONU-Femmes. | | | | |
| **Plateformes numériques et contenus multimédias** : tenue à jour des plateformes Web sur le financement de la promotion de l'égalité des genres, la participation des femmes à la vie politique et l'égalité des genres dans la lutte contre le VIH/sida, ainsi que de la Base de données mondiale sur la violence à l'égard des femmes. | | | | |
| **Services de bibliothèque** : conservation de documents aux fins de la préservation de la mémoire institutionnelle d'ONU-Femmes. | | | | |

[a] L'augmentation notable du nombre de projets ayant trait aux initiatives « Des villes sûres et sans violence à l'égard des femmes et des filles » et « Des villes sûres et des espaces publics sûrs » tient à un changement dans la méthode de comptabilisation de ces produits. Ce changement procède d'une volonté de mise en cohérence avec le plan stratégique d'ONU-Femmes.

[b] L'augmentation notable du nombre de formations sur les statistiques genrées tient à un changement dans la méthode de comptabilisation de ces produits. Ce changement procède d'une volonté de mise en cohérence avec le plan stratégique d'ONU-Femmes.

# B. Postes et autres objets de dépense proposés pour 2022

## Vue d'ensemble

17.76 On trouvera dans les tableaux 17.7 à 17.9 des informations sur les ressources qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2022 et, selon le cas, sur les changements dont il est tenu compte.

Tableau 17.7
**Vue d'ensemble : évolution des ressources financières, par objet de dépense**
(En milliers de dollars des États-Unis)

| | | | *Changements* | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| *Objet de dépense* | *2020 (dépenses effectives)* | *2021 (crédits ouverts)* | *Ajustements techniques* | *Nouveaux mandats et mandats élargis* | *Autres changements* | *Total* | *Pourcentage* | *2022 (prévisions avant actualisation des coûts)* |
| Poste | 9 083,6 | 9 164,0 | – | – | – | – | – | 9 164,0 |
| Autres dépenses de personnel | 105,7 | 53,9 | – | – | – | – | – | 53,9 |
| Dépenses de représentation | – | 0,5 | | | | | | 0,5 |
| Consultants | 66,8 | 39,0 | – | – | (0,2) | (0,2) | (0,5) | 38,8 |
| Experts | 24,3 | 101,0 | – | – | 0,2 | 0,2 | 0,2 | 101,2 |
| Voyages des représentants | 15,0 | 103,4 | – | – | – | – | – | 103,4 |
| Voyages du personnel | 0,3 | 21,8 | – | – | – | – | – | 21,8 |
| Services contractuels | 247,8 | 93,3 | – | – | – | – | – | 93,3 |
| Frais généraux de fonctionnement | 148,7 | 137,0 | – | – | – | – | – | 137,0 |
| Fournitures et accessoires | 0,0 | 6,0 | – | – | – | – | – | 6,0 |
| **Total** | **9 692,1** | **9 719,9** | **–** | **–** | **–** | **–** | **–** | **9 719,9** |

[a] Les montants présentés dans ce tableau et les tableaux suivants ne sont pas définitifs et peuvent faire l'objet d'ajustements qui pourraient entraîner des différences mineures entre les informations figurant dans le présent rapport et les états financiers qui seront publiés d'ici au 31 mars 2021.

Tableau 17.8
**Vue d'ensemble : postes proposés pour 2022**
(Nombre de postes)

| | *Nombre* | *Classe* |
|---|---|---|
| Effectif approuvé pour 2021 | 49 | 1 SGA, 1 SSG, 3 D-2, 4 D-1, 7 P-5, 8 P-4, 8 P-3, 5 P-2/1, 12 G(AC) |
| Changements relatifs aux postes | – | |
| Effectif proposé pour 2022 | 49 | 1 SGA, 1 SSG, 3 D-2, 4 D-1, 7 P-5, 8 P-4, 8 P-3, 5 P-2/1, 12 G(AC) |

Tableau 17.9
**Vue d'ensemble : postes proposés, par catégorie et par classe**
(Nombre de postes)

| | | Changements | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| *Catégorie et classe* | *Effectif approuvé pour 2021* | *Ajustements techniques* | *Nouveaux mandats et mandats élargis* | *Autres changements* | *Total* | *Effectif proposé pour 2022* |
| **Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur** | | | | | | |
| SGA | 1 | – | – | – | – | 1 |
| SSG | 1 | – | – | – | – | 1 |
| D-2 | 3 | – | – | – | – | 3 |
| D-1 | 4 | – | – | – | – | 4 |
| P-5 | 7 | – | – | – | – | 7 |
| P-4 | 8 | – | – | – | – | 8 |
| P-3 | 8 | – | – | – | – | 8 |
| P-2/1 | 5 | – | – | – | – | 5 |
| **Total partiel** | **37** | **–** | **–** | **–** | **–** | **37** |
| **Agents des services généraux et des catégories apparentées** | | | | | | |
| Autres classes | 12 | – | – | – | – | 12 |
| **Total partiel** | **12** | **–** | **–** | **–** | **–** | **12** |
| **Total** | **49** | **–** | **–** | **–** | **–** | **49** |

17.77 On trouvera des renseignements supplémentaires sur la répartition des ressources demandées dans les tableaux 17.10 à 17.12 et dans la figure 17.VI.

17.78 Comme le montrent les tableaux 17.10 1) et 17.11 1), les ressources proposées pour 2022 s'élèvent globalement à 9 719 900 dollars avant actualisation des coûts et sont inchangées par rapport aux crédits ouverts pour 2021. Les ressources demandées permettent de financer l'exécution intégrale, efficace et rationnelle des mandats.

Tableau 17.10
**Vue d'ensemble : évolution des ressources financières, par source de financement, composante et sous-programme**
(En milliers de dollars des États-Unis)

1) *Budget ordinaire*

| | | | Changements | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| *Composante/sous-programme* | *2020 (dépenses effectives)* | *2021 (crédits ouverts)* | *Ajustements techniques* | *Nouveaux mandats et mandats élargis* | *Autres changements* | *Total* | *Pourcentage* | *2022 (prévisions avant actualisation des coûts)* |
| A. Organes directeurs | 15,0 | 103,4 | – | – | – | – | – | 103,4 |
| B. Direction exécutive et administration | 864,6 | 987,0 | – | – | – | – | – | 987,0 |

| *Composante/sous-programme* | *2020 (dépenses effectives)* | *2021 (crédits ouverts)* | *Changements* | | | | | *2022 (prévisions avant actualisation des coûts)* |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | | | *Ajustements techniques* | *Nouveaux mandats et mandats élargis* | *Autres changements* | *Total* | *Pourcentage* | |
| C. Programme de travail | | | | | | | | |
| 1. Appui aux mécanismes intergouvernementaux, coordination et partenariats stratégiques | 4 621,3 | 4 573,3 | – | – | – | – | – | 4 573,3 |
| 2. Politiques et programmes | 3 433,6 | 3 410,4 | – | – | – | – | – | 3 410,4 |
| **Total partiel (C)** | **8 054,9** | **7 983,7** | **–** | **–** | **–** | **–** | **–** | **7 983,7** |
| D. Appui au programme | 757,6 | 645,8 | – | – | – | – | – | 645,8 |
| **Total partiel (1)** | **9 692,1** | **9 719,9** | **–** | **–** | **–** | **–** | **–** | **9 719,9** |

2) *Ressources extrabudgétaires*

| *Composante/sous-programme* | *202 dépenses effectives)* | *2021 (estimations)* | *Total* | *Pourcentage* | *2022 (estimations)* |
|---|---|---|---|---|---|
| A. Organes directeurs | 445,1 | 803,4 | 14,7 | 1,8 | 818,1 |
| B. Direction exécutive et administration | 10 894,9 | 11 937,7 | 398,0 | 3,3 | 12 335,7 |
| C. Programme de travail | | | | | |
| 1. Appui aux mécanismes intergouvernementaux, coordination et partenariats stratégiques | 25 407,4 | 21 203,0 | 839,2 | 4,0 | 22 042,2 |
| 2. Politiques et programmes | 379 019,7 | 414 540,9 | 12 518,8 | 3,0 | 427 059,6 |
| **Total partiel (C)** | **404 427,1** | **435 743,9** | **13 358,0** | **3,1** | **449 101,8** |
| D. Appui au programme | 38 374,7 | 36 515,0 | 1 229,3 | 3,4 | 37 744,4 |
| **Total partiel 2** | **454 141,8** | **485 000,0** | **15 000,0** | **3,1** | **500 000,0** |
| **Total** | **463 810,5** | **494 719,9** | **15 000,0** | **3,0** | **509 719,9** |

Tableau 17.11

**Vue d'ensemble : postes proposés pour 2022, par source de financement, composante et sous-programme**

1) *Budget ordinaire*

| *Composante/sous-programme* | *Effectif approuvé pour 2021* | *Changements* | | | | *Effectif proposé pour 2022* |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | | *Ajustements techniques* | *Nouveaux mandats et mandats élargis* | *Autres changements* | *Total* | |
| A. Organes directeurs | – | – | – | – | – | – |
| B. Direction exécutive et administration | 4 | – | – | – | – | 4 |

| *Composante/sous-programme* | *Effectif approuvé pour 2021* | *Changements* | | | | *Effectif proposé pour 2022* |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | | *Ajustements techniques* | *Nouveaux mandats et mandats élargis* | *Autres changements* | *Total* | |
| C. Programme de travail | | | | | | |
| 1. Appui aux mécanismes intergouvernementaux, coordination et partenariats stratégiques | 24 | – | – | – | – | 24 |
| 2. Politiques et programmes | 18 | – | – | – | – | 18 |
| **Total partiel (C)** | **42** | | | **–** | **–** | **42** |
| D. Appui au programme | 3 | – | – | – | – | 3 |
| **Total partiel (1)** | **49** | **–** | **–** | **–** | **–** | **49** |

2) *Ressources extrabudgétaires*

| *Composante/sous-programme* | *2021 (estimations)* | | | | *Total* | *2022 (estimations)* |
|---|---|---|---|---|---|---|
| A. Organes directeurs | – | – | – | | | – |
| B. Direction exécutive et administration | 23 | – | – | | 2 | 25 |
| C. Programme de travail | | | | | | |
| 1. Appui aux mécanismes intergouvernementaux, coordination et partenariats stratégiques | 33 | – | – | | | 33 |
| 2. Politiques et programmes | 353 | – | – | | 3 | 356 |
| **Total partiel (C)** | **386** | **–** | **–** | | **3** | **389** |
| D. Appui au programme | 56 | – | | | (5) | 51 |
| **Total partiel, 2** | **465** | **–** | **–** | **–** | **–** | **465** |
| **Total** | **514** | **–** | **–** | **–** | **–** | **514** |

Tableau 17.12
**Vue d'ensemble : évolution des ressources financières et des postes**
(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)

| | *2020 (dépenses effectives)* | *2021 (crédits ouverts)* | *Changements* | | | | | *2022 (prévisions avant actualisation des coûts)* |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | | | *Ajustements techniques* | *Nouveaux mandats et mandats élargis* | *Autres changements* | *Total* | *Pourcentage* | |
| **Ressources financières, par grande catégorie de dépenses** | | | | | | | | |
| Poste | 9 083,6 | 9 164,0 | – | – | – | – | – | 9 164,0 |
| Autres objets de dépense | 608,5 | 555,9 | – | – | – | – | – | 555,9 |
| **Total** | **9 692,1** | **9 719,9** | **–** | **–** | **–** | **–** | **–** | **9 719,9** |

| | 2020 (dépenses effectives) | 2021 (crédits ouverts) | Changements | | | | | 2022 (prévisions avant actualisation des coûts) |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | | | Ajustements techniques | Nouveaux mandats et mandats élargis | Autres changements | Total | Pourcentage | |
| **Postes, par catégorie** | | | | | | | | |
| Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur | | 37 | – | – | – | – | – | 37 |
| Agents des services généraux et des catégories apparentées | | 12 | – | – | – | – | – | 12 |
| **Total** | | **49** | **–** | **–** | **–** | **–** | **–** | **49** |

Figure 17.VI
**Répartition des ressources proposées pour 2022 (avant actualisation des coûts)**
(En nombre de postes/milliers de dollars des États-Unis)

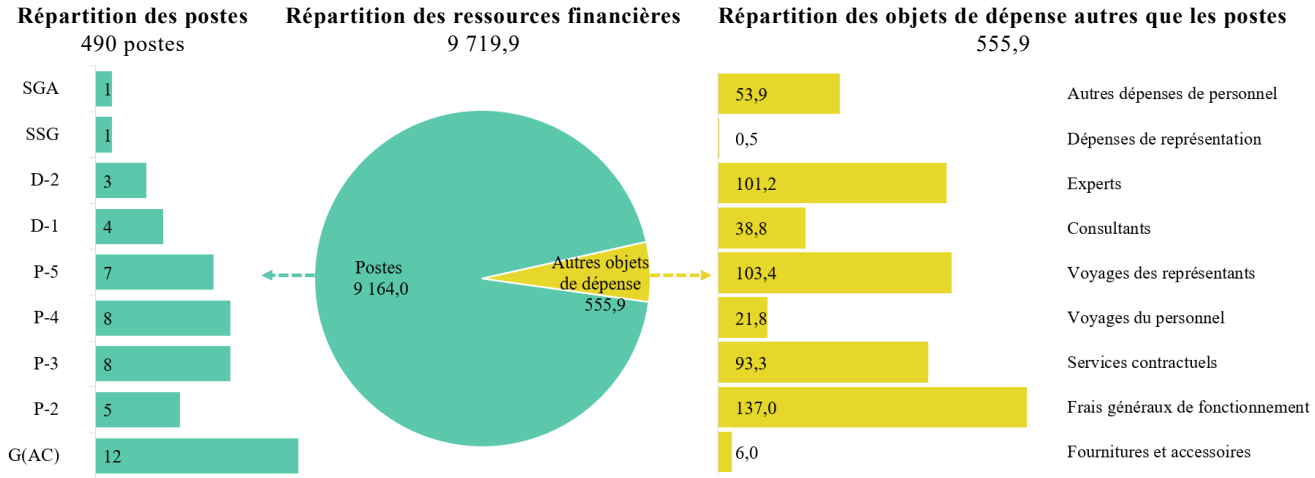


## Ressources extrabudgétaires

17.79 Comme le montrent les tableaux 17.10 2) et 17.11 2), ONU-Femmes devrait continuer de recevoir des ressources extrabudgétaires en espèces, qui compléteront les ressources du budget ordinaire. En 2022, il est prévu de recevoir des ressources extrabudgétaires d'un montant estimé à 500 000 000 dollars, qui permettra de financer 465 postes, comme indiqué dans le tableau 17.11 2). L'augmentation des ressources extrabudgétaires demandées par rapport à 2021 correspond à l'évolution des contributions reçues et à venir.

17.80 Les ressources permettraient de couvrir les dépenses dans les domaines de la direction exécutive et de l'administration, notamment les dépenses de planification, de coordination, de gestion et d'évaluation du programme de travail et du plan stratégique de l'Entité et de l'exécution des produits du programme. Elles permettraient en outre de fournir un appui au titre du sous-programme 1, de collaborer avec les organes intergouvernementaux et, au titre du sous-programme 2, d'apporter une aide aux États Membres qui en feraient la demande pour qu'ils puissent honorer l'engagement qu'ils ont pris, au niveau national, d'éliminer la discrimination à l'égard des femmes et des filles, de contribuer à l'autonomisation des femmes et de parvenir à l'égalité des femmes et des hommes en tant que partenaires et bénéficiaires du développement, de l'action en faveur du respect des droits humains, de l'action humanitaire et de la paix et de la sécurité. Ces ressources représentent 98,0 % des ressources totales du programme.

17.81 Les ressources extrabudgétaires dont il est question dans le présent chapitre sont placées sous le contrôle du Conseil d'administration d'ONU-Femmes.

## Organes directeurs

17.82 Les ressources demandées au titre de cette composante serviraient à financer les dépenses afférentes aux réunions de la Commission de la condition de la femme, dont ONU-Femmes assure les services fonctionnels. On trouvera dans le tableau 17.13 des informations sur les organes intergouvernementaux permanents et sur les ressources qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire à ce titre.

Tableau 17.13
**Organes directeurs**
(En milliers de dollars des États-Unis)

| *Organe directeur* | *Description* | *Informations supplémentaires* | *2021 (crédits ouverts)* | *2022 (prévisions avant actualisation des coûts)* |
|---|---|---|---|---|
| Commission de la condition de la femme | La Commission joue un rôle de premier plan dans le système des Nations Unies en ce qu'elle suit la mise en œuvre de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing et donne des avis au Conseil économique et social à ce sujet. Elle tient un débat ministériel, y compris une table ronde interactive de haut niveau divisée en plusieurs groupes, deux débats d'experts sur le thème prioritaire de chaque session, un débat sur une question nouvelle, un dialogue interactif consacré à l'examen d'un thème examiné à une session précédente et d'autres dialogues interactifs de haut niveau. En application des résolutions 76 (V), 304 (XI) et 1983/27 du Conseil économique et social, le Secrétaire général est tenu de dresser à l'intention de la Commission des listes de communications confidentielles et non confidentielles relatives à la condition des femmes. | Mandat : résolutions 11 (II) et 1989/45 du Conseil économique et social<br>Composition : 45 représentants de gouvernements<br>Nombre de sessions en 2022 : 1 (soixante-sixième session) | 103,4 | 103,4 |
| **Total** | | | **103,4** | **103,4** |

17.83 Les ressources qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2022 s'élèvent à 103 400 dollars et ne font apparaître aucun changement par rapport aux crédits ouverts pour 2021. On trouvera des renseignements supplémentaires dans le tableau 17.14.

## Ressources extrabudgétaires

17.84 Les ressources extrabudgétaires nécessaires au titre de cette composante sont estimées à 818 100 dollars et permettraient de financer les services de conférence, notamment la préparation et la traduction des documents, ainsi que l'installation des salles pour les réunions du Conseil d'administration. L'augmentation prévue de 14 700 dollars s'explique principalement par des dépenses supplémentaires liées aux services de conférence.

Tableau 17.14
**Organes directeurs : évolution des ressources financières**
(En milliers de dollars des États-Unis)

| | *2020 (dépenses effectives)* | *2021 (crédits ouverts)* | *Changements* | | | | | *2022 (prévisions avant actualisation des coûts)* |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | | | *Ajustements techniques* | *Nouveaux mandats et mandats élargis* | *Autres changements* | *Total* | *Pourcentage* | |
| Autres objets de dépense | | | | | | | | |
| Voyages des représentants | 15,0 | 103,4 | – | – | – | – | – | 103,4 |
| **Total** | **15,0** | **103,4** | **–** | **–** | **–** | **–** | **–** | **103,4** |

## Direction exécutive et administration

17.85 La composante Direction exécutive et administration comprend le Bureau de la Secrétaire générale adjointe/Directrice exécutive et les Services d'évaluation et d'audit indépendants. La Secrétaire générale adjointe et Directrice exécutive assure la direction et l'administration d'ensemble de l'Entité aux fins de l'exécution des mandats et du programme de travail approuvé. Elle conseille le Secrétaire général sur toutes questions ayant trait à la promotion de l'égalité des genres et de l'autonomisation des femmes, participe aux travaux du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination et, à ce titre, dirige et coordonne les activités du système des Nations Unies en faveur de l'égalité des genres et de l'autonomisation des femmes en promouvant l'application du principe de responsabilité.

17.86 Les principales attributions du Bureau de la Secrétaire générale adjointe et Directrice exécutive sont les suivantes : a) aider et soutenir la Secrétaire générale adjointe et Directrice exécutive à s'acquitter de la direction exécutive et de l'administration d'ensemble d'ONU-Femmes, y compris des activités de planification, de coordination, de gestion et d'évaluation du programme de travail ; b) faciliter la coopération interservices pour ce qui est de la mise en œuvre des priorités et de l'exécution des plans de travail de l'Entité et des questions administratives ; c) faire appliquer sans retard les décisions et coordonner la participation de toutes les unités administratives à ses activités. La Secrétaire générale adjointe et Directrice exécutive est assistée par la Sous-Secrétaire générale/Directrice exécutive adjointe, chargée de l'appui aux politiques, aux programmes, à la société civile et aux mécanismes intergouvernementaux, et par la Sous-Secrétaire générale/Directrice exécutive adjointe à la gestion des ressources, à la durabilité et aux partenariats. Le (la) Directeur(trice) des services d'évaluation et d'audit indépendants fournit une assurance et des conseils indépendants à la Secrétaire générale adjointe et Directrice exécutive sur les programmes, les contrôles, les systèmes et les processus opérationnels d'ONU-Femmes.

17.87 Le Bureau de la Secrétaire générale adjointe et Directrice exécutive formule et coordonne également des orientations à l'appui des mécanismes intergouvernementaux, des activités opérationnelles sur le terrain et des activités de coordination du système des Nations Unies. Il apporte également un soutien stratégique et un appui à la gestion de la communication avec les États Membres, le système des Nations Unies et la société civile. Il coordonne en outre les mesures de sensibilisation, celles visant à élargir les partenariats et celles visant à tirer parti des possibilités qui s'offrent de promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes.

17.88 La Division de la stratégie, de la planification, des ressources et de l'efficacité réunirait les fonctions de définition de la stratégie de l'Entité, de gestion des ressources et de mesure des résultats et surveillerait les résultats ainsi que l'exécution du budget afin d'améliorer la prise de décisions et la gouvernance axées sur les résultats, tout en faisant en sorte que l'Entité soit plus transparente et rende mieux compte de ses activités.

17.89 Comme prévu dans le Programme 2030, en particulier par la cible 12.6 des objectifs de développement durable, dans laquelle les organismes sont encouragés à intégrer des informations sur le développement durable dans leurs rapports périodiques, et conformément au mandat général approuvé par l'Assemblée générale au paragraphe 19 de sa résolution 72/219, ONU-Femmes incorpore des méthodes de gestion de l'environnement dans ses activités. En 2019, elle a continué de se servir du système de dépôt électronique des documents et de PaperSmart, outil qui permet aux délégations de télécharger des documents au format électronique et de réduire sensiblement le volume de documents imprimés, même si elles ont toujours la possibilité de demander l'impression de tel ou tel document. En 2022, elle continuera de tirer parti des outils de visioconférence et d'autres outils de collaboration en ligne pour tenir des réunions avec ses bureaux extérieurs et réduire encore le nombre de voyages.

17.90 On trouvera dans le tableau 17.15 des informations sur le respect des délais de soumission de la documentation et d'achat des billets d'avion. La direction s'est engagée à faire appliquer les directives relatives aux délais d'achat des billets d'avion. En 2020, ONU-Femmes a respecté les délais dans 90 % des cas, situation rendue possible par le fait que les divisions avaient planifié les voyages au stade de l'établissement de leur plan de travail annuel. S'il est difficile d'atteindre un taux de 100 %, c'est en raison des demandes ponctuelles formulées par les parties prenantes, telles que celles émanant des États ou de la société civile, aux fins de la participation à des réunions et ateliers, ou par la participation de membres du personnel d'ONU-Femmes à des manifestations extérieures auxquelles ils ont été conviés à la dernière minute. En 2022, la direction d'ONU-Femmes continuera d'insister sur le fait qu'il importe d'appliquer strictement les directives et coopérera étroitement avec les parties prenantes afin d'éviter que des demandes d'autorisation de voyage soient présentées à la dernière minute.

Tableau 17.15
**Respect des délais**
(En pourcentage)

| | *2019 (taux effectif)* | *2020 (taux effectif)* | *2021 (taux prévu)* | *2022 (taux prévu)* |
|---|---|---|---|---|
| Soumission de la documentation dans les délais | 90 | 90 | 100 | 100 |
| Achat des billets d'avion au moins deux semaines avant le départ | 90 | 90 | 100 | 100 |

17.91 Les ressources qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2022 s'élèvent à 987 000 dollars et ne font apparaître aucun changement par rapport aux crédits ouverts pour 2021. On trouvera des renseignements supplémentaires dans le tableau 17.16 et la figure 17.VII.

## Ressources extrabudgétaires

17.92 Il est prévu de recevoir des ressources extrabudgétaires d'un montant estimé à 12 335 700 dollars, qui permettra de financer 25 postes [1 SSG, 1 D-2, 4 P-5, 7 P-4, 6 P-3, 1 P-2, 2 G(1re C) et 3 G(AC)] et les objets de dépense autres que les postes. Ce montant permettrait d'appuyer les domaines de la direction exécutive et de l'administration d'ONU-Femmes, notamment les dépenses de planification, de coordination, de gestion et d'évaluation du programme de travail et du plan stratégique de l'Entité. L'augmentation prévue de 398 000 dollars est principalement imputable au renforcement du soutien à la planification et à la coordination des activités relatives au programme.

Tableau 17.16
**Direction exécutive et administration : évolution des ressources financières et des postes**
(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)

| | *2020 (dépenses effectives)* | *2021 (crédits ouverts)* | *Changements* | | | | | *2022 (prévisions avant actualisation des coûts)* |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | | | *Ajustements techniques* | *Nouveaux mandats et mandats élargis* | *Autres changements* | *Total* | *Pourcentage* | |
| **Ressources financières, par grande catégorie de dépenses** | | | | | | | | |
| Poste | 864,6 | 987,0 | – | – | – | – | – | 987,0 |
| **Total** | **864,6** | **987,0** | **–** | **–** | **–** | **–** | **–** | **987,0** |
| **Postes, par catégorie** | | | | | | | | |
| Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur | | 3 | – | – | – | – | – | 3 |
| Agents des services généraux et des catégories apparentées | | 1 | – | – | – | – | – | 1 |
| **Total** | | **4** | **–** | **–** | **–** | **–** | **–** | **4** |

Figure 17.VII
**Direction exécutive et administration : répartition des ressources proposées pour 2022 (avant actualisation des coûts)**
(Nombre de postes)

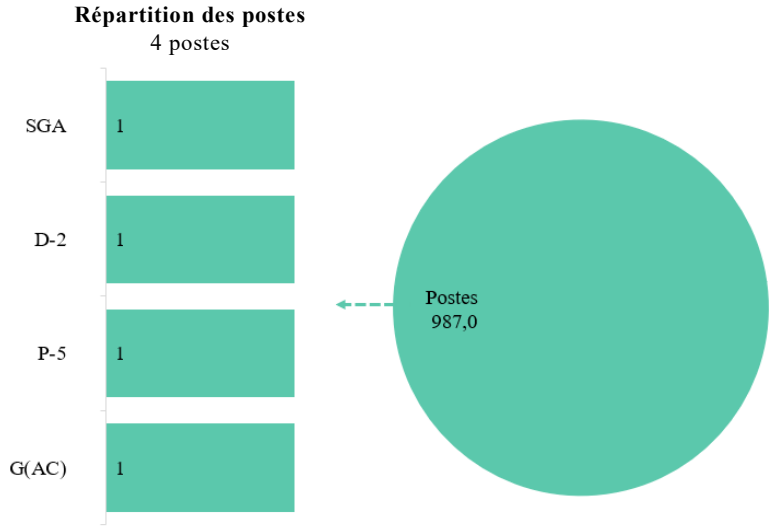


## Programme de travail

17.93 Les ressources qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2022 s'élèvent à 7 983 700 dollars et ne font apparaître aucun changement par rapport aux crédits ouverts pour 2021. On trouvera un récapitulatif de la répartition des ressources par sous-programme dans la figure 17.VIII.

Figure 17.VIII
**Répartition des ressources proposées pour 2022, par sous-programme**
(En millions de dollars des États-Unis)

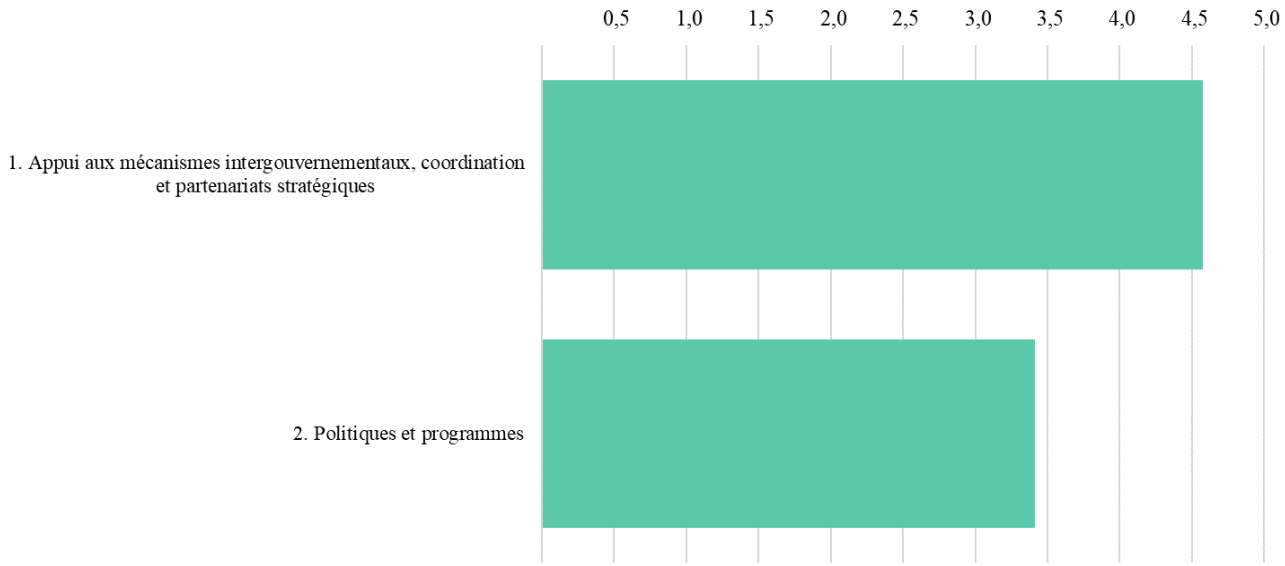


## Sous-programme 1
## Appui aux mécanismes intergouvernementaux, coordination et partenariats stratégiques

17.94 Les ressources qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2022 s'élèvent à 4 573 300 dollars et ne font apparaître aucun changement par rapport aux crédits ouverts pour 2021. On trouvera des renseignements supplémentaires sur la répartition des ressources demandées dans le tableau17.17 et la figure 17.IX.

Tableau 17.17
**Sous-programme 1 : évolution des ressources financières et des postes**
(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)

| | *2020 (dépenses effectives)* | *2021 (crédits ouverts)* | *Changements* | | | | | *2022 (prévisions avant actualisation des coûts)* |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | | | *Ajustements techniques* | *Nouveaux mandats et mandats élargis* | *Autres changements* | *Total* | *Pourcentage* | |
| **Ressources financières, par grande catégorie de dépenses** | | | | | | | | |
| Poste | 4 459,0 | 4 470,0 | – | – | – | – | – | 4 470,0 |
| Autres objets de dépense | 162,3 | 103,3 | – | – | – | – | – | 103,3 |
| **Total** | **4 621,3** | **4 573,3** | **–** | **–** | **–** | **–** | **–** | **4 573,3** |
| **Postes, par catégorie** | | | | | | | | |
| Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur | | 18 | – | – | – | – | – | 18 |
| Agents des services généraux et des catégories apparentées | | 6 | – | – | – | – | – | 6 |
| **Total** | | **24** | **–** | **–** | **–** | **–** | **–** | **24** |

Figure 17.IX
**Sous-programme 1 : répartition des ressources proposées pour 2021 (avant actualisation des coûts)**
(En nombre de postes/milliers de dollars des États-Unis)

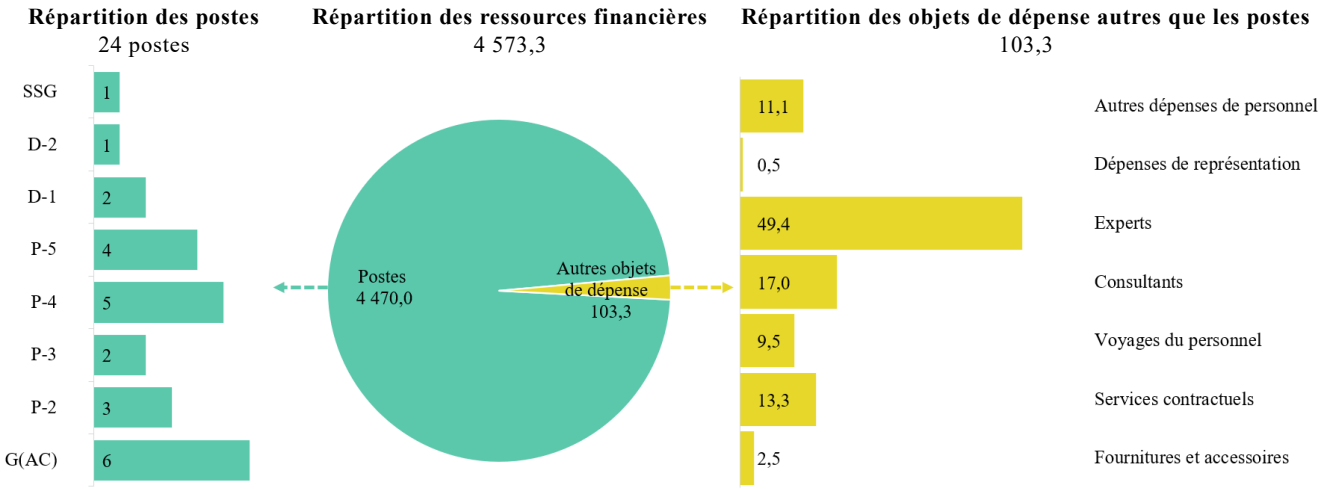


## Ressources extrabudgétaires

17.95 Il est prévu de recevoir des ressources extrabudgétaires d'un montant estimé à 22 042 200 dollars, qui permettra de financer 33 postes [1 D-2, 3 D-1, 6 P-5, 3 P-4, 13 P-3, 2 P-2/1 et 5 G (AC)] et les objets de dépense autres que les postes. Ce montant permettrait de couvrir les dépenses relatives à la coopération avec les organismes et mécanismes intergouvernementaux et à l'appui qui leur est fourni, en vue de les aider à mieux prendre en compte les questions relatives à l'égalité des genres dans leurs débats et les textes qui en sont issus ; de consulter davantage les organismes de la société civile et de les encourager à participer plus activement aux mécanismes intergouvernementaux, notamment en multipliant les échanges avec eux, en améliorant leur financement et en renforçant leurs capacités ; de garantir la coordination des activités de prise en compte des questions de genre menées par les organismes des Nations Unies, et la coordination et le suivi de la condition des femmes dans les organismes des Nations Unies et l'exécution d'autres mandats prévus par la Déclaration et le Programme d'action de Beijing. L'augmentation prévue de 839 200 dollars tient essentiellement au renforcement de l'appui fourni dans le cadre des activités liées aux travaux du sous-programme, notamment l'appui aux mécanismes intergouvernementaux, la publication de rapports, les services fonctionnel pour les réunions, les mécanismes de coordination, l'appui à la participation des organisations non gouvernementales aux sessions de la Commission de la condition de la femme, les voyages du personnel et des experts et les activités de sensibilisation.

## Sous-programme 2
## Politiques et programmes

17.96 Les ressources qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2022 s'élèvent à 3 410 400 dollars et ne font apparaître aucun changement par rapport aux crédits ouverts pour 2021. On trouvera des renseignements supplémentaires sur la répartition des ressources dans le tableau 17.18 et la figure 17.X.

Tableau 17.18
**Sous-programme 2 : évolution des ressources financières et des postes**
(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)

| | *2020 (dépenses effectives)* | *2021 (crédits ouverts)* | *Changements* | | | | | *2022 (prévisions avant actualisation des coûts)* |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | | | *Ajustements techniques* | *Nouveaux mandats et mandats élargis* | *Autres changements* | *Total* | *Pourcentage* | |
| **Ressources financières, par grande catégorie de dépenses** | | | | | | | | |
| Poste | 3 240,1 | 3 269,2 | – | – | – | – | – | 3 269,2 |
| Autres objets de dépense | 193,5 | 141,2 | – | – | – | – | – | 141,2 |
| **Total** | **3 433,6** | **3 410,4** | **–** | **–** | **–** | **–** | **–** | **3 410,4** |
| **Postes, par catégorie** | | | | | | | | |
| Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur | | 14 | – | – | – | – | – | 14 |
| Agents des services généraux et des catégories apparentées | | 4 | – | – | – | – | – | 4 |
| **Total** | | **18** | **–** | **–** | **–** | **–** | **–** | **18** |

Figure 17.X
**Sous-programme 2 : répartition des ressources proposées pour 2022 (avant actualisation des coûts)**
(En nombre de postes/milliers de dollars des États-Unis)

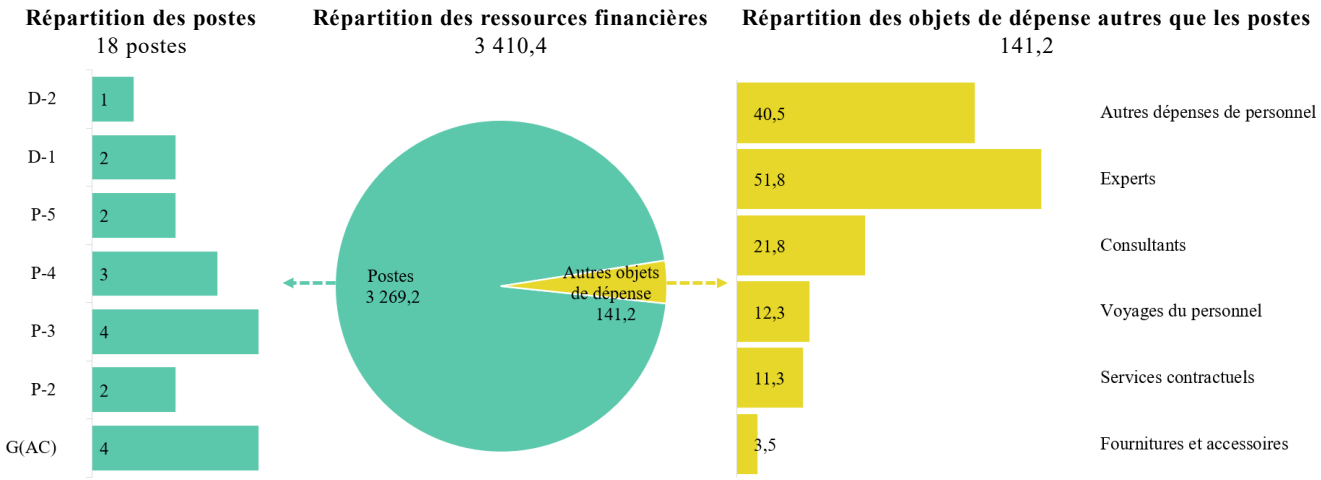


## Ressources extrabudgétaires

17.97 Il est prévu de recevoir des ressources extrabudgétaires d'un montant estimé à 427 059 600 dollars, qui permettra de financer 356 postes [1 D-2, 14 D-1, 72 P-5, 36 P-4, 17 P-3, 5 P-2/1, 30 G (1°C) et 105 G(AC) et 76 AN] et les objets de dépense autres que les postes. Ce montant permettrait en outre de fournir un appui aux États Membres qui en feraient la demande pour qu'ils puissent honorer l'engagement qu'ils ont pris, au niveau national, d'éliminer la discrimination à l'égard des femmes et des filles, de contribuer à l'autonomisation des femmes et de parvenir à l'égalité des femmes et des hommes en tant que partenaires et bénéficiaires du développement, de l'action en faveur du respect des droits humains, de l'action humanitaire et de la paix et de la sécurité. L'augmentation

prévue de 12 518 800 dollars est essentiellement imputable au renforcement de l'appui apporté dans le cadre des activités liées aux travaux du sous-programme, à savoir la fourniture d'un soutien et de conseils techniques, la formation et le renforcement des capacités et la conduite de recherches, d'analyses et d'évaluations des tendances, notamment sur des questions nouvelles et leur incidence sur la situation des femmes et des filles.

## Appui au programme

17.98 La responsabilité de l'appui au programme incombe à la Division de la gestion et de l'administration et à la Division des ressources humaines d'ONU-Femmes, qui aident la Secrétaire générale adjointe et Directrice exécutive à s'acquitter des fonctions touchant les finances et le budget, les services administratifs, les achats et la gestion des installations, les services informatiques, la sécurité, le contrôle opérationnel et le respect du principe de responsabilité, l'audit et les ressources humaines. Les Divisions apportent en outre un soutien administratif et opérationnel à la mise en œuvre des activités de l'Entité relatives au programme.

17.99 Les ressources qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2022 s'élèvent à 645 800 dollars et ne font apparaître aucun changement par rapport aux crédits ouverts pour 2021. On trouvera des renseignements supplémentaires sur la répartition des ressources dans le tableau 17.19 et la figure 17.XI.

Tableau 17.19
**Appui au programme : évolution des ressources financières, par principale catégorie de dépenses**
(En milliers de dollars des États-Unis)

| | | | *Changements* | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | *2020 (dépenses effectives)* | *2021 (crédits ouverts)* | *Ajustements techniques* | *Nouveaux mandats et mandats élargis* | *Autres changements* | *Total* | *Pourcentage* | *2022 (prévisions avant actualisation des coûts)* |
| **Ressources financières, par grande catégorie de dépenses** | | | | | | | | |
| Poste | 519,9 | 437,8 | – | – | – | – | – | 437,8 |
| Autres objets de dépense | 237,7 | 208,0 | – | – | – | – | – | 208,0 |
| **Total** | **757,6** | **645,8** | **–** | **–** | **–** | **–** | **–** | **645,8** |
| **Postes, par catégorie** | | | | | | | | |
| Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur | | 2 | – | – | – | – | – | 2 |
| Agents des services généraux et des catégories apparentées | | 1 | – | – | – | – | – | 1 |
| **Total** | | **3** | **–** | **–** | **–** | **–** | **–** | **3** |

Figure 17.XI
**Appui au programme : répartition des ressources proposées pour 2022 (avant actualisation des coûts)**
(En nombre de postes/milliers de dollars des États-Unis)

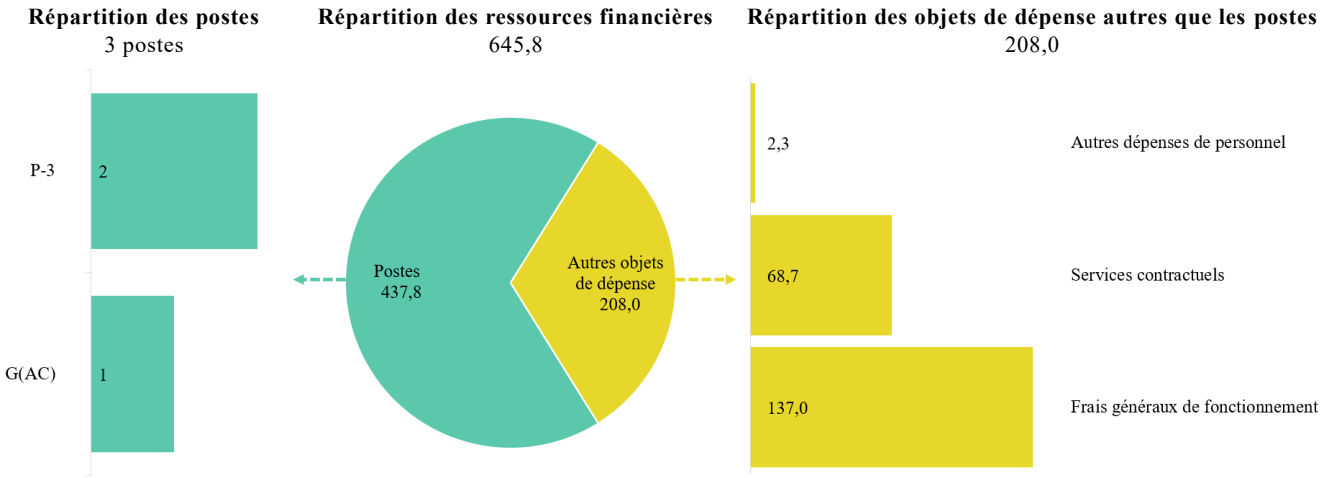


## Ressources extrabudgétaires

17.100 Il est prévu de recevoir des ressources extrabudgétaires d'un montant estimé à 37 744 400 dollars, qui permettra de financer 51 postes [1 D-2, 3 D-1, 4 P-5, 9 P-4, 10 P-3, 2 P-2/1, 15 G(1e C) et 7 G(AC)] et les objets de dépense autres que les postes. Le montant permettra d'aider la Secrétaire générale adjointe/Directrice exécutive à s'acquitter des fonctions touchant au personnel, à la finance et à l'administration générale.

# Annexe I

## Organigramme et répartition des postes pour 2022

On trouvera ci-après deux organigrammes, le premier montrant la structure retenue pour 2021 [voir A/75/6 (Sect. 17)] et le second la structure qui est proposée pour 2022.

### Justification des changements proposés

Il est proposé de créer une division de la stratégie, de la planification, des ressources et de l'efficacité, qui relèverait du Bureau de la Secrétaire générale adjointe et Directrice exécutive. Le (la) responsable de la Division occuperait un poste de classe D-2 (direction exécutive et administration) et serait appuyé(e) par une personne à la classe P-3 (appui au programme) et des postes financés au moyen de ressources extrabudgétaires. La Division réunirait les fonctions de définition de la stratégie de l'Entité, de gestion des ressources et de mesure des résultats et surveillerait les résultats ainsi que l'exécution du budget afin d'améliorer la prise de décisions et la gouvernance axées sur les résultats, tout en faisant en sorte que l'Entité soit plus transparente et rende mieux compte de ses activités. La création de cette division correspond directement aux recommandations tendant à mieux aligner la planification stratégique et la budgétisation, à renforcer le lien entre les allocations budgétaires et les priorités stratégiques et à accentuer la gestion des résultats et des risques au niveau institutionnel afin de faciliter la direction et l'administration.

## A. Organigramme et répartition des postes approuvés pour 2021

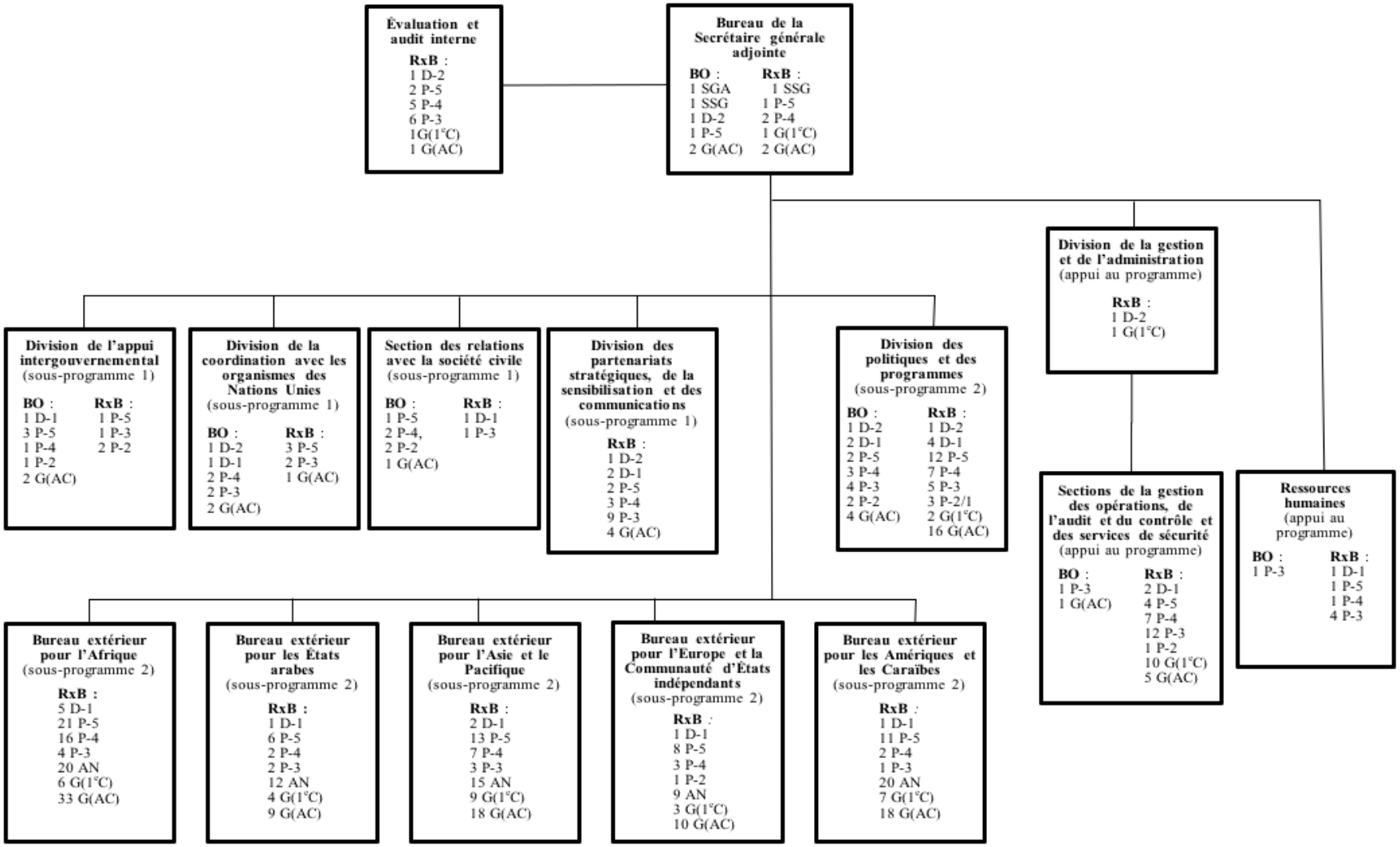


*Abréviations* : AN = administrateur(trice) recruté(e) sur le plan national ; BO = budget ordinaire ; G(AC) = agent(e) des services généraux (Autres classes) ; G(1°C) = agent(e) des services généraux (1re classe) ; RxB = ressources extrabudgétaires ; SGA = secrétaire général(e) adjoint(e) ; SSG = sous-secrétaire général(e).

## B. Organigramme et répartition des postes proposés pour 2022

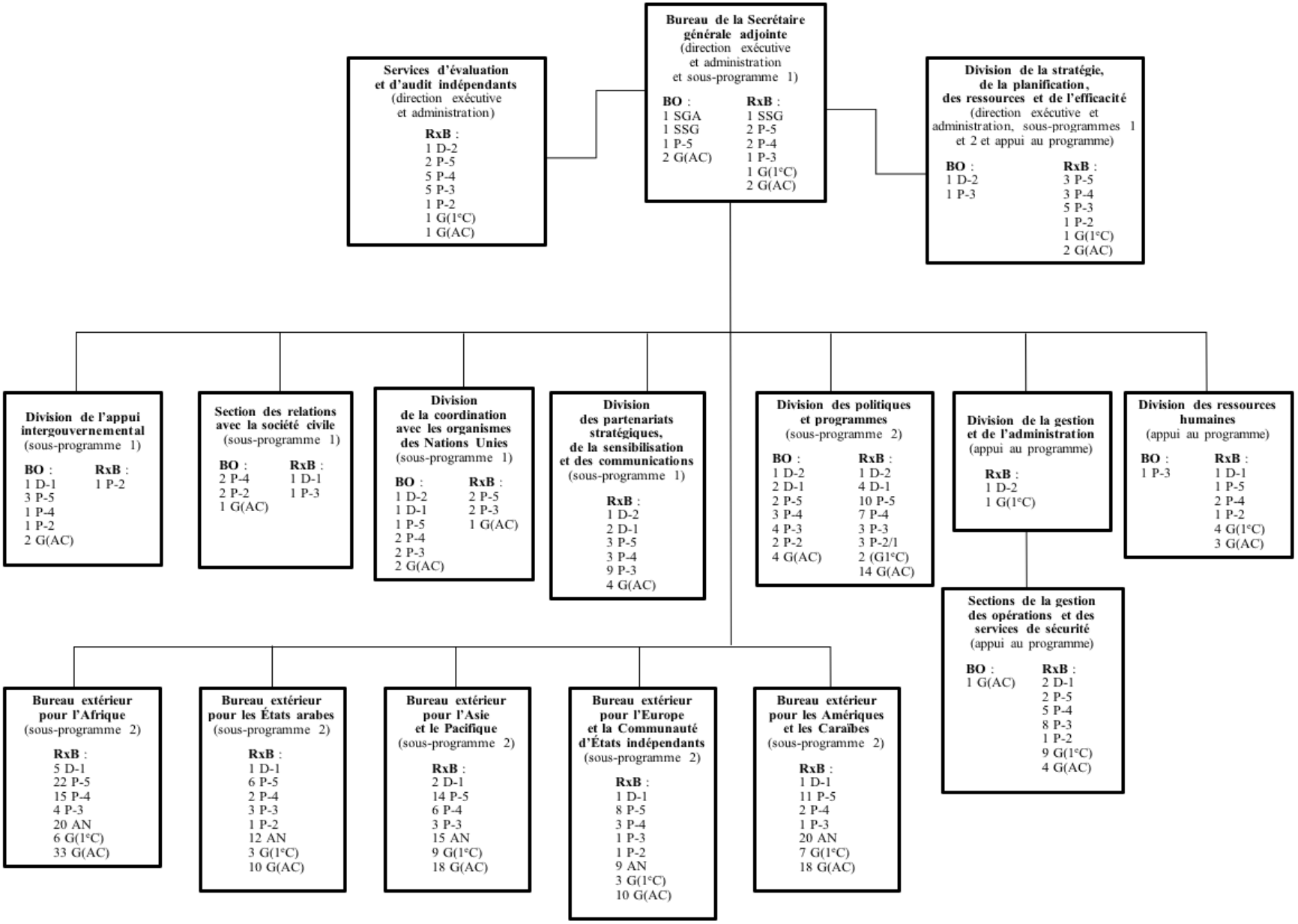

# Annexe II

## État récapitulatif de la suite donnée aux recommandations formulées par les organes de contrôle

| *Résumé de la recommandation* | *Suite donnée à la recommandation* |
|---|---|
| **Comité des commissaires aux comptes** | |
| (A/75/5/Add.12, chap. II) | |
| Le Comité recommande qu'ONU-Femmes fixe clairement ses catégories de bureaux, en définissant la structure de fonctionnement de chaque type de présence, y compris les fonctions de base et les effectifs et les ressources nécessaires pour les entités résidentes et non résidentes, ainsi que la gamme de services proposés. Il conviendrait également que l'Entité tienne un registre exact et à jour de tous les bureaux (par. 22). | Le cadre de gouvernance de la présence d'ONU-Femmes, qui fixe clairement les catégories de bureaux et la structure de fonctionnement de chaque type de présence a été promulgué afin de guider les activités de l'Entité. Il a fait l'objet de consultations approfondies et d'examens rigoureux avant son approbation finale par l'équipe de direction exécutive d'ONU-Femmes. Une base de données unique regroupant les informations standard du registre des présences sur le terrain est régulièrement mise à jour. ONU-Femmes estime que cette recommandation a été appliquée et a demandé au Comité de la classer.<br>Le cadre de gouvernance de la présence adopté fixant clairement les catégories de bureaux d'ONU-Femmes et la structure de fonctionnement de chaque type de présence, le Comité a considéré que la recommandation était appliquée.<br>Le Comité a examiné le lancement initial du système de suivi de la présence d'ONU-Femmes et en a pris note. ONU-Femmes poursuit ses activités à cet égard, afin de garantir la cohérence des données entre le nouveau système de suivi des présences et les autres systèmes internes existants pour chaque type de bureaux.<br>Le Comité a considéré que cette partie de sa recommandation était en cours d'application en attendant de pouvoir vérifier l'achèvement de ces activités. |
| Le Comité recommande que le bureau multipays d'ONU-Femmes aux Fidji assure un suivi étroit auprès des partenaires de réalisation ou des parties responsables afin que les formulaires d'autorisation de financement et d'ordonnancement des dépenses soient reçus en temps voulu, que les dépenses des projets soient consignées comme il se doit et qu'il soit assuré un suivi adéquat des activités (par. 58). | Le bureau multi-pays d'ONU-Femmes aux Fidji applique sans relâche les processus établis pour faciliter un suivi étroit des parties responsables. Cela a été particulièrement difficile en 2020 compte tenu de la forte dispersion géographique des projets dont le bureau assure le suivi, ce qui a été exacerbé par la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19).<br>Récemment, le Comité a examiné 188 transactions concernant 11 projets relevant du bureau multi-pays aux Fidji et a constaté : a) deux cas où il s'était écoulé plus de trois mois entre les avances et leur liquidation ; b) huit cas où il s'était écoulé plus de six mois entre les avances et leur liquidation ; c) un cas où il s'était écoulé plus de 12 mois entre les avances |

| *Résumé de la recommandation* | *Suite donnée à la recommandation* |
|---|---|
| | et leur liquidation. Le Comité a donc considéré que la recommandation était en cours d'application.<br><br>ONU-Femmes s'efforce de veiller à ce que les formulaires d'autorisation de financement et d'ordonnancement des dépenses soient soumis en temps voulu et que les dépenses des projets soient correctement examinées et vérifiées avant d'être consignées dans Atlas. Elle redoublera d'efforts pour s'assurer que les partenaires de réalisation soumettent leurs formulaires d'autorisation de financement et d'ordonnancement des dépenses dans les délais. Tout retard fera l'objet d'un suivi rigoureux. |
| Le Comité recommande que, conformément à la politique relative au paiement des heures supplémentaires, ONU-Femmes s'assure que le formulaire (ou toute autre support) de demande d'heures supplémentaires reflète de manière exacte et fiable que toutes les heures supplémentaires ont été autorisées à l'avance et, en cas d'utilisation de fonds, que leur disponibilité a été certifiée (par. 83). | ONU Femmes a modifié le flux de travail et les règles de certification concernant les demandes d'heures supplémentaires. Le formulaire actualisé a été communiqué aux partenaires ressources humaines, aux responsables des opérations et aux membres du personnel chargés du suivi des congés ; il a également été diffusé par l'intermédiaire des communautés de pratique en matière de ressources humaines. ONU-Femmes a achevé toutes les tâches liées à cette recommandation.<br><br>ONU-Femmes a soumis au Comité des éléments attestant de l'achèvement des mesures liées à cette recommandation et attend que le Comité évalue définitivement cette recommandation comme étant appliquée. |
| (A/74/5/Add.12, chap. II) | |
| Le Comité recommande qu'ONU-Femmes envisage d'inscrire dans les programmes l'obligation de présenter des informations sur les plans d'achats relatifs aux projets qui seront menés pour les exécuter (par. 21). | ONU-Femmes a intégré un plan d'achat-type au modèle de descriptif de projet et à la liste de vérification du Comité d'examen des projets. Toutefois, il lui fallait également affiner le modèle de budget, de sorte que celui-ci tienne compte des obligations découlant des directives de recouvrement des coûts. Le siège et les bureaux régionaux ont tenu des consultations approfondies et le modèle de budget révisé sera bientôt prêt. Dès qu'il sera au point, le nouveau modèle de descriptif de projet et la liste de vérification du Comité d'examen des projets seront adoptés.<br><br>Le document de projet type est en cours de révision finale avant sa publication. La version révisée et la liste de vérification du Comité d'examen des projets ont fait l'objet de consultations successives et approfondies et devraient être promulgués au début de l'année 2021. Le Comité évaluera l'application de cette recommandation en 2021. |

| *Résumé de la recommandation* | *Suite donnée à la recommandation* |
|---|---|
| (A/73/5/Add.12, chap. II) | |
| ONU-Femmes a souscrit à la recommandation du Comité l'invitant à améliorer les liens entre le Système de gestion des résultats et le système Atlas afin que les informations du Système de gestion des résultats soient à jour et permettent des prises de décision rapides et fondées (par. 27). | Étant donné que ses principaux partenaires de réalisation utilisant Atlas ont décidé de changer de progiciel de gestion intégré, ONU-Femmes examine actuellement les possibilités qui s'offrent à elle à cet égard, compte tenu des ressources dont elle dispose. Il faudra se pencher sur la question des modifications du système en cours, y compris celles qui doivent permettre d'améliorer l'interface entre le Système de gestion des résultats et Atlas. Le développement d'une version améliorée du module relatif aux subventions d'Atlas et d'un portail des projets a été lancé en 2019, mais les tests, la phase pilote et le déploiement, prévus pour 2020, ont été retardés en raison de la pandémie de COVID-19. ONU-Femmes doit réévaluer la situation et déterminer la meilleure façon d'atténuer tout risque éventuel et de saisir d'éventuelles possibilités de réorienter ses ressources limitées vers un progiciel de gestion intégré plus viable et de meilleure tenue. Tous ces facteurs retardent la pleine application de la recommandation, dont on pourrait considérer qu'elle a été rendue caduque par les événements.<br><br>Le Comité a reporté l'évaluation de cette recommandation après la date d'achèvement prévue, à savoir le quatrième trimestre 2021. |
| Le Comité recommande qu'ONU-Femmes : a) s'assure qu'une évaluation concluante des résultats financiers du rapport d'audit présenté pour l'année précédente soit menée afin de déterminer les causes des faiblesses identifiées et d'empêcher qu'elles ne se reproduisent ; b) envisage d'adopter des politiques visant à remédier aux faiblesses de la gestion de projets qui entraînent des dépenses non justifiées et à guider l'administration à comptabiliser les dépenses non justifiées des années antérieures pour éviter d'éventuelles anomalies dans les états financiers (par. 44). | ONU-Femmes a examiné le projet de procédures et de directives concernant l'application des recommandations tirées des audits des partenaires de projet avec le Comité consultatif pour les questions de supervision. Elle a également dû tenir compte des recommandations formulées par le Service d'audit interne dans l'audit qu'il a récemment conduit sur la gestion des partenaires de réalisation. Ces recommandations avaient trait notamment à la désignation du Groupe de l'appui au programme et de la gestion (Division des politiques, des programmes et des relations intergouvernementales) en tant qu'entité responsable de la gestion des partenaires à ONU-Femmes. Ainsi, la gestion des audits des partenaires de projet, autrefois assurée par la Division de la gestion et de l'administration, a été confiée au Groupe de l'appui au programme et de la gestion (Division des politiques, des programmes et des relations intergouvernementales), ce qui a encore retardé l'achèvement des procédures et directives d'ensemble.<br><br>Les auditeurs ont examiné la procédure révisée relative à l'application des recommandations d'audit découlant des audits des partenaires de projet, qui a été promulguée en novembre 2020. Ils ont demandé à ONU-Femmes des informations supplémentaires et |

| *Résumé de la recommandation* | *Suite donnée à la recommandation* |
|---|---|
| | des clarifications. Le Comité considère donc que la recommandation est toujours en cours d'application. |
| (A/72/5/Add.12, chap. II) | |
| Le Comité a engagé ONU-Femmes, qui a accepté, à : a) envisager d'utiliser le code d'agent d'exécution dans le plan comptable configuré dans Atlas afin de gagner en efficience et en efficacité ; b) revoir la procédure d'audit, en collaboration étroite avec les auditeurs mondiaux, afin de s'assurer que les rapports d'audit relatifs aux projets seront soumis dans les délais prescrits ; c) renforcer les capacités du Groupe de coordination de l'audit pour qu'il appuie efficacement les fonctions de contrôle de l'organisation (par. 81). | La Division de la stratégie, de la planification, des ressources et de l'efficacité est une nouvelle division créée au siège dans le cadre de l'initiative de gestion du changement d'ONU-Femmes, vers laquelle le Groupe de coordination de l'audit a été transféré au cours du quatrième trimestre de 2019. Elle a été créée pour renforcer les fonctions d'assurance et de supervision de la deuxième ligne de maîtrise des risques d'ONU-Femmes. Les attributions du Groupe de la coordination de l'audit seront revues, non pas isolément mais dans le cadre de l'examen et de l'évaluation globale des capacités de toutes les sections et de tous les groupes de la nouvelle Division, qui seront menés sous la conduite de son directeur ou de sa directrice. La Division commencera à exercer ses activités et ses flux de travail et les effectifs nécessaires correspondants seront pleinement définis sur la base d'une approche holistique à l'échelle divisionnelle. Ce processus a été temporairement suspendu afin que la Division puisse s'engager dans la riposte à la COVID-19, qu'il fallait mener d'urgence, ce qui a retardé l'application de la recommandation.<br>Le Comité a reporté l'évaluation de cette recommandation après la date d'achèvement prévue, à savoir le deuxième trimestre 2021. |
| **Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires** | |
| (A/75/7) | |
| Le Comité consultatif compte que des informations détaillées sur les efforts d'harmonisation des rôles et des responsabilités des représentants nationaux d'ONU-Femmes avec le cadre révisé de gestion et de responsabilité ainsi que sur les changements structurels proposés pour les structures régionales et celle du siège seront communiquées à l'Assemblée générale lorsque celle-ci examinera le présent rapport, et qu'elles figureront dans le prochain projet de budget. (par. V.117) | ONU-Femmes a fourni les informations demandées à la Cinquième Commission de l'Assemblée générale lors de l'audience informelle sur la section 17 à la soixante-quinzième session de l'Assemblée. |